

Parc naturel régional du Vercors

CAP 2038 : LE POINT DE VUE DES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES OBJECTIFS A INSCRIRE DANS LA CHARTE

Retours des ateliers
multi-acteurs du 9
décembre 2019



Ce document est un document de travail à caractère intermédiaire. Il résulte de réflexions et d'échanges collectifs et n'a pas fait l'objet de décisions. Il doit alimenter des sessions de travail avec les élus du territoire, en janvier 2020 et en septembre 2020.

Projet mis en place grâce au soutien financier de :



LISTE DES ATELIERS

ATELIERS THÉMATIQUES DU MATIN

BIODIVERSITÉ.....	4
AGRICULTURE.....	18
FORÊT.....	25
EDUCATION, CULTURE & PARTICIPATION CITOYENNE.....	30
TOURISME.....	37
AMÉNAGEMENT.....	43
ÉNERGIE & MOBILITÉ.....	50

ATELIERS CROISÉS DE L'APRÈS-MIDI

BIODIVERSITÉ/AGRICULTURE.....	57
FORÊT/TOURISME.....	63
AMÉNAGEMENT/ÉNERGIE.....	67
FORÊT/BIODIVERSITÉ/ÉNERGIES.....	70
PARTAGE DE L'EAU.....	75
AGRICULTURE/TOURISME.....	80
AGRICULTURE/AMÉNAGEMENT.....	86
BIODIVERSITÉ/TOURISME.....	89
TOURISME/ÉNERGIES/MOBILITÉS.....	93

ATELIER BIODIVERSITÉ

MATIN



Source : PNRV – 9 dec 2019

Rappel des principaux éléments issus des ateliers d'octobre :

Le Vercors est un territoire à la biodiversité exceptionnelle, pour laquelle tout le monde s'accorde à dire que le Parc a une responsabilité particulière à la préserver, pour le territoire, les territoires voisins et les générations futures.

Un seul sujet n'a pas pu être travaillé en octobre : « comment faire le lien entre Nature et Santé ? »

On travaillera, lors de cette séance, à approfondir les 2 sujets d'octobre sous les angles du changement climatique et des solidarités, puis à aborder le sujet non évoqué encore.

En octobre, il a été question des différents types de biodiversité : ordinaire ou remarquable, cette dichotomie vient essentiellement du prisme utilisé par l'Homme pour évoquer l'une ou l'autre. Les personnes présentes, comme en octobre, s'accordent sur le fait que l'une et l'autre ont toute leur importance pour garantir l'équilibre et la fonctionnalité des écosystèmes à long terme.

Il est rappelé que la biodiversité est plutôt dans un bon état de conservation dans le Vercors mais que certains types de milieux sont très fragiles ou très rares sur le territoire du Parc.

Le contexte du changement climatique avec des précipitations qui diminuent ou la durée de la couverture neigeuse qui raccourcit demandera également de faire le lien avec la ressource en eau qui devient stratégique et fragile. Par ailleurs le changement climatique voit l'évolution de la flore et de la faune, qui remontent en altitude et en latitude. Il conviendra donc de pérenniser un observatoire précis de la biodiversité, afin de comprendre ces évolutions et permettre d'anticiper et/ou d'intégrer ces changements.

Lors du précédent atelier, 2 grands sujets à mettre en avant ont été identifiés :

- l'urgence climatique
- et l'enjeu national autour de la préservation de la biodiversité.

Pour les participants, il s'agit de se mettre d'abord d'accord sur des définitions communes pour parler de biodiversité.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Quel niveau de responsabilité du territoire à préserver sa biodiversité ?

Vocabulaire :

Pour établir un vocabulaire commun entre les participants, les liens suivants sont proposés entre les termes :

- la gestion des sites : il s'agit du suivi et de l'organisation des espaces protégés, les ENS (Espaces naturels sensibles), les sites Natura 2000 et de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. On peut également y intégrer les politiques d'État comme les Arrêtés de protection de biotope et les sites classés.

- La **biodiversité emblématique** se trouve en grande concentration dans les réservoirs de biodiversité que sont en priorité ces sites gérés (et d'autres sites sensibles)

- On considère la biodiversité **ordinaire**, comme celle qu'on peut observer avec plus de facilité, par exemple les espèces de champs cultivés, les oiseaux ou les petits mammifères des jardins (écureuils, hérissons, grenouille etc.).

L'ensemble est dynamique, avec les **continuités écologiques** qui relient ces deux types de territoire : la trame verte et bleue (TVB) et autres trames possibles.

Ce modèle semble intéressant pour les participants car il permet de discuter avec l'ensemble des acteurs (agriculteurs, acteurs de la forêt pour la Gélinothe par exemple). Il permet également de montrer qu'il y a besoin d'une bonne qualité de la nature ordinaire pour que l'ensemble fonctionne et soit perméable.

Même s'il fait consensus qu'il n'existe qu'une seule biodiversité où les espèces n'ont pas de valeur supérieure les unes par rapport aux autres et où toutes ont besoin des autres pour fonctionner, les participants semblent s'accorder pour dire que la biodiversité emblématique concernent les espèces en liste rouge nationale, régionale ou internationale.

—

Discussions :

Pour cet objectif, il convient de se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre dans les 15 ans qui viennent.

État de la connaissance / biodiversité

La plupart des participants trouvent que sur le territoire du Parc, il manque des informations précises et homogènes à l'échelle du massif, mises à la disposition de tous, sur l'état de conservation de la biodiversité.

Le territoire est vu comme extraordinaire dans son ensemble, la question de l'échelle est donc importante : à quel niveau on se situe pour parler de biodiversité ? Quel est actuellement notre niveau de connaissance ? Celui-ci serait en effet important pour se poser les bonnes questions : **le Parc doit donc jouer un rôle important dans la collecte et capitalisation de la connaissance de l'état de la biodiversité sur son territoire.**

Pourtant il est dit que le Parc a besoin d'avoir une très bonne connaissance de la richesse du territoire pour pouvoir acquérir (et être crédible sur) des capacités de conseil, et d'éclairage des politiques publiques par exemple.

Niveau d'ambition de préservation de la biodiversité

Un participant insiste sur le fait que la biodiversité s'adaptera aux changements et aux contraintes extérieures, même si des espèces disparaissent : il peut y avoir l'apparition de nouvelles espèces (qui remontent en lien avec le changement climatique). Il s'agit donc de savoir quelle ambition on se donne concernant la préservation de la biodiversité et à quel niveau on la fixe ? Cette **ambition serait dans ce cas fonction de la place qu'on donne à l'homme** et à ses activités et du rôle qu'on lui attribue dans ce système.

Pour cette personne, la question qui se pose concernant la préservation de la biodiversité est d'abord liée aux **moyens et aux compétences que possède le Parc** : le rôle d'un PNR est cadré au niveau national : il est sollicité pour donner un avis pour certains types de projets, et il doit prendre en compte également les enjeux économiques et sociétaux du territoire. Ce cadre restera le même dans la future charte, à l'exception du fait que potentiellement, la gestion de la biodiversité pourrait devenir une compétence des PNRs.

Une autre personne pense que l'ambition de préservation doit être supérieure dans un PNR à celle qui existe sur un territoire qui n'a pas ce statut : **un Parc se doit de préserver la plus grande richesse possible de biodiversité.**

Un Parc qui rend les habitants acteurs de la préservation de la biodiversité

Une fois le niveau de connaissances établi, **l'éducation et la sensibilisation semble un enjeu important pour plusieurs personnes.**

Et dans cette optique, la différence d'acteurs concernés entre la préservation de la biodiversité emblématique et de la biodiversité ordinaire est importante. En effet le Parc aura affaire d'abord aux habitants et aux agriculteurs pour la protection de la biodiversité ordinaire.

Il sera davantage en contact avec les usagers des activités de pleine nature et les acteurs du tourisme pour la biodiversité emblématique.

Dans le cadre de la biodiversité ordinaire, l'une des ambitions du Parc pourrait être de rendre les habitants davantage acteurs et porteurs de projet, en prenant par exemple les mesures prises dans le cadre des zones Natura 2000 qui ont un impact fort sur les pratiques agricoles.

La question qui se posera sera de savoir si le Parc a les moyens (humains, réglementaires, financiers) d'inciter à de bonnes pratiques hors territoire géré comme les ENS ou les zones Natura 2000 par exemple. Au centre de cette question, la bonne utilisation des différents outils existants pour optimiser leur efficience.

Question 2 : Quels doivent être les engagements de la future charte en matière de préservation et restauration des continuités écologiques sous l'angle de la solidarité ?

La grande question de la responsabilité du Parc peut être abordée sous l'angle de la solidarité. Quel rôle du Parc quant à la solidarité : est-ce que le territoire se doit d'être exemplaire, du fait de la richesse écologique qu'il abrite et doit-il être solidaire des autres territoires ? Est-il ou doit-il être un cœur de biodiversité pour les autres massifs voisins ? En ce cas, les continuités écologiques sont-elles fonctionnelles pour jouer ce rôle ?

La biodiversité peut-elle être porteuse de solidarités ?

La biodiversité ordinaire peut-elle être un outil d'échanges entre habitants ou autres usagers du territoire, les habitants peuvent-ils travailler à la meilleure connaissance de la biodiversité ?

Le Vercors possède une grande diversité de milieux naturels et d'espèces, doit-il être solidaire par exemple avec l'agglomération de Valence et créer des liens avec les autres secteurs géographiques en termes de biodiversité ?

L'enjeu identifié ici est donc de rendre les habitants acteurs et porteurs de projets de préservation et de connaissance de la biodiversité.

Un Parc en accompagnement à la décision publique et en incitateur de bonnes pratiques

Les PNR prônent un développement respectueux de l'environnement, donc le Parc doit plutôt être dans une position d'accompagnement auprès des personnes qui sont en charge du développement.

Les décideurs et les maîtres d'ouvrage doivent intégrer la biodiversité au cœur de leurs décisions et se demander comment ils contribuent à limiter les impacts sur la biodiversité dans les décisions qui sont prises.

Encore une fois la question de l'état des lieux de la biodiversité est posée par un participant : il considère que l'information doit être accessible, si nécessaire directement dans les documents de programmation. Mais faut-il aller plus loin dans les documents de planification ? Est-ce possible ? Pour ce participant il faudrait qu'il y ait un plan de gestion au niveau du Parc, complémentaire aux documents d'urbanismes, pour indiquer aux habitants les bons usages, sur l'usage des pesticides par exemple.

En effet, tous les participants sont d'accord pour dire qu'il y a des documents réglementaires sur les zones conventionnées mais que c'est la charte qui fixera les enjeux du territoire en termes de biodiversité. Cela implique donc qu'il ne s'agisse pas d'imposer mais de ***faire intégrer les contraintes liées à la protection de la biodiversité au quotidien des habitants – cela recoupe l'enjeu précédemment cité : rendre les habitants et les usagers acteurs de la préservation de la biodiversité.***

Il est rappelé par un participant qu'il y a déjà des choses qui se font, avec les agriculteurs avec les MAE¹, mais qu'il faudrait aller plus loin sur le volet connaissance et sensibilisation.

La connaissance comme vecteur des bonnes pratiques auprès des habitants ?

Il existe un outil qui se met actuellement en place : **l'atlas de la biodiversité communale (ABC) en lien avec Valence Romans Agglo** (18 communes dont 8 sont sur le territoire du Parc), qui est un excellent outil d'appropriation de la biodiversité qui entoure les habitants. Il s'agit en effet de mettre en avant les espèces sensibles du territoire, de faire la cartographie des habitats naturels et de faire connaître les enjeux liés à la biodiversité aux habitants et aux élus... Cet outil, en permettant aux habitants de s'approprier des enjeux de protection de l'environnement, peut être un vecteur de bonnes pratiques pour protéger la biodiversité. Ce travail, généralisé sur les périphéries du territoire, construira la solidarité avec les territoires voisins, en restaurant des continuités écologiques et améliorer ainsi la fonctionnalité des écosystèmes.

En parallèle, l'agglo de Valence/Romans prévoit de mettre en place un observatoire de la biodiversité, qui serait un portail du territoire permettant de saisir des observations du grand public très facilement, réalisé en partenariat avec la LPO (et d'autres associations naturalistes) : il s'agit avec ce type d'outils mis à la disposition de tous de valoriser l'observation de ce qu'il se passe dans les jardins et autour et de renforcer le lien de chacun avec son environnement.

Ces échanges permettent de dire qu'il existe une connaissance parfois très fine de la situation mais que la difficulté est de la capitaliser et de la restituer, voire de la vulgariser auprès du grand public. Le Parc n'a pas aujourd'hui les outils et les moyens de le faire.

1 MAE : Mesures Agro-Environnementale

Ainsi la cartographie des habitats naturels est une base intéressante mais partielle, et le travail sur les continuités écologiques est un travail fin et très chronophage, qui coûte cher. L'ABC va permettre de faire ce travail sur les communes qui devraient intégrer le périmètre de la nouvelle charte, et sur lesquelles pour le moment l'état des connaissances est très faible.

Vue la dimension du territoire du Vercors, il est normal d'avoir une bonne connaissance sur les sites gérés (connaissance liée à cette gestion) mais beaucoup moins sur le reste du territoire : le niveau de connaissances n'est pas du tout homogène.

Il est indiqué par un participant que les élus – voire les habitants – s'imaginent parfois que le Parc connaît tout sur le territoire ? Mais ce n'est pas le cas partout, **et la connaissance de la faune et de la flore s'appuie souvent sur des bénévoles...** Il est demandé par plusieurs participants de mettre davantage de moyens sur cette connaissance au niveau du Parc afin d'avoir une connaissance la plus homogène possible.

Éco-conditionnalité des actions soutenues par le Parc

Par rapport aux actions que mène le Parc pour le développement du territoire, un participant demande que soit mise en place une éco-conditionnalité qui « obligerait » le Parc à vérifier que l'action soutenue n'est pas mauvaise pour l'environnement et la biodiversité avant toute réflexion. Ainsi, l'exemple des nouvelles routes forestières est pris : celles-ci ne doivent pas remettre en cause le réseau de la sous-trame forestière.

Il est rappelé qu'il existe déjà la notion de **décarbano-conditionnalité** dans le CR des ateliers précédent : il est demandé d'en parler de nouveau dans les prochains ateliers.

Un participant évoque le fait que la prochaine charte pourrait **lister les actions qui portent atteinte à la biodiversité** ; mais un autre participant trouve qu'il serait encore plus intéressant car plus motivant et encourageant de **lister également les bonnes pratiques**. Plusieurs personnes semblent d'accord avec cette idée et se demandent si des outils existent déjà et s'il ne faudrait pas le faire pour chaque activité du territoire ?

Question 3 : Quels objectifs inscrire dans la charte concernant le lien entre nature et santé ?

Intro

La santé semble être une nouvelle approche pour agir favorablement sur la biodiversité, notamment dans notre vie quotidienne. La biodiversité peut par exemple être support de santé via l'alimentation, avec la notion de diversité végétale, de consommation locale.

Le lien très étroit à l'agriculture qui se noue dans le rapport entre santé et biodiversité peut permettre d'aborder le développement de techniques alternatives à l'usage des pesticides. Et la biodiversité est alors vue comme une auxiliaire des cultures et entraîne une action indirecte sur la santé avec la limitation de l'usage de produits phyto-sanitaires.

La biodiversité est aussi un ressourcement, par exemple des études ont montré l'apaisement entraîné grâce à des balades en forêt (ou la vue de nature depuis une chambre d'hôpital qui entraîne une convalescence moins longue) : la notion de ressourcement en lien avec la biodiversité pourrait dans ce cadre être le support d'une nouvelle forme de tourisme. Et la santé apportée par la biodiversité pourrait être une nouvelle manière de faire connaître le territoire, ou de vivre le territoire.

Discussions

Les bienfaits de la nature sur la santé sont l'un des services écosystémiques qu'elle rend et qui ne sont pas remis en question. Le livre *Natura* de Pascale D'Erme (sous-titre : *Pourquoi*

la nature nous soigne...et nous rend plus heureux) est évoqué par un participant lors de cette discussion.

Un participant considère que parler de **l'ensemble des services apportés par la nature** est important, et que chacun peut mettre en avant des services différents pour un même espace (par exemple une zone humide qui peut être vue comme une zone-tampon par rapport aux inondations pour les habitants, comme une source de *ray-grass* pour l'éleveur, ou une zone riche en biodiversité pour le naturaliste).

Est également évoqué le pôle santé des 4 Montagnes qui a fait appel aux gestionnaires des ENS de l'Isère dans le cadre de la convalescence de certains malades afin que ceux-ci puissent être accompagnés pour aller dans la nature pendant cette phase de rémission.

L'**approche sensible** est également considérée par plusieurs participants comme très intéressante, et le simple fait de passer du temps dans la nature pour lui porter une nouvelle attention peut permettre aussi d'améliorer la santé.

D'ailleurs dans ce cadre, le **climatisme** historique sur le Vercors est évoqué par un participant, ainsi que les thermalismes. Et cette notion de territoire historiquement réputé pour permettre de retrouver la santé est plébiscitée par les participants.

Mais la question se pose de savoir comment fixer dans la charte des objectifs de ce type ?

Peut-on parler simplement de qualité de vie ? De la qualité de l'eau qu'on boit ou de l'air qu'on respire ? Pour ce qui concerne l'air, une personne évoque le paradoxe qu'il y a malgré tout avec le projet ambitieux du TEPOS qui promeut le chauffage au bois avec un risque d'augmentation des particules fines : la santé passe aussi par là ?

À la remarque d'une personne qui indique que **ces points sont déjà actuellement dans la charte**, il est répondu qu'il y a sans doute de nombreux points qui y sont inscrits mais qui ne vivent pas ! Par exemple est cité l'épandage du lisier, le fumier qui est déposé directement dans les champs avec des conséquences directes liées à la qualité de l'eau. La question est donc posée, et semble faire consensus, de savoir quels moyens le Parc va se donner pour que la conformité à la charte soit effective ?

Une personne demande également s'il ne serait pas possible de marquer la qualité de l'environnement (et donc son action la plus positive sur la santé) grâce à des indicateurs simples et directement liés à l'observation de la nature, avec des « **espèces-indicateurs** », par exemple les lichens ou les insectes pollinisateurs. Le **lien qui serait ainsi fait entre la bonne santé des éco-systèmes et la bonne santé humaine** serait une bonne manière d'aller vers une meilleure connaissance par les habitants de leur environnement.

La grande difficulté pour protéger efficacement et pour que chacun se sente partie prenante de cette protection, c'est la difficulté de communiquer, de faire passer le message : et au travers d'une alimentation de bonne qualité (l'agriculture biologique par exemple : bon pour soi = bon pour la nature), de la qualité de l'air ou de l'eau, il semble possible de **toucher le grand public**. Qui pour une part ne s'impliquerait que parce qu'il est directement concerné.

Échanges concernant les objectifs étendards

Zéro perte de biodiversité nette pendant la durée de la charte

- *En lien avec la responsabilité du territoire qui conserve une richesse naturelle exceptionnelle, pour les générations futures et les territoires voisins*
- *Se mettre en ordre de marche pour définir des espèces indicatrices, pour lesquelles un état initial et un suivi doivent être mis en oeuvre avec les partenaires → rôle de « centralisateur de la connaissance »*

Dans un contexte où la biodiversité s'effondre partout dans le monde, c'est de la responsabilité du territoire de conserver la richesse de la sienne.

Mais ce n'est pas facile de s'en donner les moyens, qu'est-ce que ça signifie exactement ?

Pour que ce défi ait un sens, peut-être faudrait-il définir des groupes d'espèces et des espèces indicatrices. Cela permettrait de faire un suivi fiable et représentatif du bon état de conservation de la biodiversité.

Accroissement des populations d'oiseaux communs sur le territoire du Parc

- *Centraliser les données STOCs (écoute et capture) et pouvoir faire un suivi.*

Le protocole STOC (écoute ou capture d'oiseaux communs) montre qu'on a une perte visible des populations, sauf sur les réserves naturelles où la population augmente.

Sur le territoire du Vercors, il a été mis en place en 2007, et le protocole qui a été choisi est sur-dimensionné à l'échelle du territoire. Cela signifie que l'on a sur ces données des informations plus fines que sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit pour cet indicateur, de s'appuyer sur un protocole existant, et de l'utiliser à des fins pédagogiques.

Une personne remarque que cet indicateur du nombre d'oiseaux communs sur un territoire concerne souvent des pressions qui dépassent largement le cadre du Parc, et demande donc s'il ne vaudrait pas **mieux mettre des indicateurs sur les actions qui permettrait d'accroître ces populations**, comme :

- retarder la fauche,
- protéger des continuités précises,
- limiter l'enrubannage
- recréer des haies
- augmenter la surface de prairies naturelles permanentes
- augmenter la surface de prairies naturelles
- conserver une certaine quantité de boisements anciens etc.

Pour certains, cela semble plus facile et clair en termes d'indicateurs de **parler plutôt d'habitats que d'espèces**. On aurait ainsi des indicateurs sur des actions très concrètes qui seraient susceptibles d'avoir un effet sur l'accroissement de la population d'oiseaux communs. En effet il semble impossible de voir l'effet de l'action du Parc sur un indicateur comme le nombre d'oiseaux communs.

Mais pour d'autre personnes, effectivement si l'accroissement de la population d'oiseaux communs est directement liée à la qualité des habitats, c'est intéressant de mettre un **objectif sur le nombre d'oiseaux en termes de communication**, particulièrement pour le grand public.

12 nouvelles zones humides (ZH) faisant l'objet de mesures de protection ou de gestion

- *les Zones Humides sont des milieux extrêmement rares et fragiles sur le massif, certains font déjà l'objet de mesures de gestion (ex : marais de Léoncel, marais de Bouveterre).*

Une personne se demande si on parle de Zone Humide fonctionnelle ou patrimoniale ? Si on parle de zone humide patrimoniale, il faut savoir qu'il y a eu plusieurs arrêtés de biotopes sur des secteurs de tourbières en Isère même dans des secteurs avec des pressions très

fortes, et ça pourrait être effectivement une proposition intéressante. Ce serait à considérer également dans la Drôme.

Une personne propose également, en lien avec la problématique des Zones Humides de rendre plus facile avec la nouvelle charte de passer par des maîtrises foncières avec la mise en place de la GEMAPI sur le territoire. L'agence de l'eau peut financer des opérations de ce type lorsque cela est nécessaire, aussi ne pourrait-on pas mettre des **zones de préemption sur les zones humides** qui sont sur le côté Isère ?

Il existe également des zones humides qui n'ont plus aucun rôle patrimonial, par exemple celle du Val de Lans ou d'Autrans-Méaudre : ces milieux vont fonctionner de moins en moins (avec par exemple la tourbe qui remonte à la surface lorsque la terre est retournée et qui relâche même du CO2 dans l'atmosphère, ce qui est un vrai problème).

Dans un contexte de changement climatique, les zones humides et le fonctionnement du système karstique sont des enjeux majeurs pour la future charte.

Enjeu « Protéger le karst et les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) »

Restauration de 10 continuités écologiques, identifiées comme « stratégiques »

- *Trames verte, bleue, grise pour les falaises, noire pour la nuit : 10 corridors écologiques*
- *si possible dans chaque trame, en interne et vers l'extérieur du massif.*

Presque tous les participants considèrent que cette notion de continuité écologique est très importante et sont en faveur d'un objectif de ce type.

- Un argument en faveur de cet objectif : il entraîne la notion de solidarités, à l'intérieur du Vercors et envers les territoires voisins.

- Un argument qui plaide en faveur d'une prudence dans sa mise en œuvre : chercher à emporter l'adhésion du milieu agricole qui se sent déjà souvent mis en cause et en question dans ce type de démarche. En effet pour mettre en place une fauche tardive, diminuer ou arrêter les produits phytosanitaires ou toute autre contrainte pour une partie des usagers de l'espace, il faudra **créer des conditions d'adhésion à ces objectifs** et il faudra mettre en avant des actions positives.

- Une dernière remarque conseille vivement d'aller chercher des outils pour donner les moyens et les possibilités de changer de méthodes, il faudra donc **impérativement être dans l'appui et dans le soutien et non pas dans la stigmatisation.**

Ces restaurations vont logiquement être le résultat de la TVB, car des réservoirs de biodiversité n'ont pas encore été pris en compte. Mais la question est posée par un participant de savoir si cela doit être une ambition ou un simple outil au service de la restauration des corridors etc. Une autre personne va dans le même sens en exprimant le fait qu'il semble étonnant de mettre un objectif chiffré à ces continuités écologiques alors qu'on ne connaît pas encore les besoins ? Elle se demande donc si c'est simplement une manière de dire les moyens que le Parc met sur cette question.

15 % du territoire avec un statut de « protection fort » (actuel : 9,3)

- *définir ce qu'est un statut de protection fort*
- *outils de protection dans la gestation desquels le Parc est peu impliqué. Le Parc peut contribuer à faire prendre conscience de la richesse d'un milieu mais il n'est pas à l'origine de la protection ; ce sont les communes, les départements ou l'État qui le décident.*

Il s'agirait ici d'augmenter la surface du territoire qui bénéficie de mesures de protection

forte sur le périmètre de la charte : c'est-à-dire des zones où seraient mises en place des mesures réglementaires plus contraignantes (ex : arrêtés de biotopes, Réserve)

Une intervention demande également de penser aux surfaces verticales, aux falaises et piémonts dans le cadre de ces protections.

La question est posée de savoir si les zones Natura 2000 sont considérées comme une protection forte, mais les participants semblent s'accorder pour dire que ce n'est pas le cas.

Et les zones d'inventaire ZNIEFF (en rose sur la carte présentée en séance) ne sont que des zones de connaissance et ne font pas l'objet de protection de quelque sorte que ce soit.

La question des prérogatives des chasseurs est posée par plusieurs intervenants qui voudraient mettre en cohérence les mesures réglementaires qui s'appliquent pour les visiteurs et pour les chasseurs sur les zones protégées (chiens et voitures sur la Réserve par exemple).

Mais il est répondu par un participant qu'une loi nationale régit la chasse qui indique que les chasseurs ont le droit d'aller partout sauf cas très particuliers (par exemple des espaces privés d'une assez grande surface). Il n'est donc possible que de négocier avec les fédérations de chasse par exemple sur des espèces ou des espaces.

Enjeu : rendre les chasseurs acteurs de la préservation de la biodiversité du territoire, en participant activement aux actions mises en place.

- Un participant cite les ENS qui semblent une manière simple de mettre des mesures de protection sur certains espaces. Les Espaces Naturels Sensibles sont créés par les communes uniquement de manière volontaire, il n'y a pas de réglementation spécifique. Il y a actuellement 140 ENS en Isère, ce sont uniquement des outils de gestion avec des moyens financiers et juridiques - lorsque les communes sont d'accord – via le pouvoir de préemption.

- Il est indiqué par une personne que sur le territoire des 4 Montagnes il y a très peu d'ENS alors qu'il y a 36 sites potentiels, qui sont en grande majorité des zones humides. Mais il n'y a pas de volonté des élus de protéger particulièrement ces zones, il reste donc sur ce territoire un potentiel énorme (toutefois un ENS a été créé dernièrement sur le plateau des Ramées).

Augmenter les surfaces forestières en libre évolution à l'échelle du Parc

+ 50 % de surface forestière en libre évolution à l'échelle du Parc.

Il est indiqué qu'il n'est peut-être pas réalisable de passer à un tel pourcentage car actuellement déjà 50 % de la forêt est non gérée car inaccessible.

Une personne indique qu'il est démontré que les forêts fonctionnent mieux et sont plus résilientes si elles sont en libre évolution car les espèces s'adaptent peu à peu aux nouvelles conditions auxquelles la forêt fait face.

Un intervenant indique que cet objectif doit toutefois impérativement être complété par celle de la non-fragmentation des espaces forestiers qui est primordial pour les continuités écologiques. Mais un autre intervenant tempère en disant qu'il faut également avoir en tête les besoins en bois-énergie du territoire, en lien avec les objectifs TEPOS qui ont été validés.

Toutes les manifestations sportives organisées sur le territoire font l'objet d'un avis positif au regard des enjeux de biodiversité

Cet objectif nécessiterait la mise en place d'un outil de suivi et de validation « cellule de veille spécifique aux sports de nature » par exemple.

Il est indiqué qu'en zone Natura 2000, les demandes d'organisation de manifestations

sportives passent par la préfecture qui demande dans ce cas un avis du Parc. Mais cet avis ne vise que les aspects liés aux espèces qui sont dans la réglementation dans ce cas, ce qui est restrictif.

D'autres manifestations passent par le filtre tourisme/biodiversité (Partage de l'espace).

Les manifestations qui font l'objet d'un avis du Parc sont les manifestations qui réunissent plus de 100 personnes, mais souvent la question du dérangement se pose plus avec la répétition du dérangement (dans le cadre de pratiques individuelles par exemple).

En effet, le constat est fait sur certains canyons d'une surpopulation : il y aurait un gros travail à faire pour réguler les pratiques. Si ce n'est une réglementation, au moins une charte pourrait être mise en place avec les acteurs de cette pratique.

L'exemple est donné par un participant de la spéléo, pour la pratique de laquelle un manuel technique existe. Les 50 premières pages de ce manuel traitent de sensibilisation aux bonnes pratiques pour la biodiversité, afin d'apporter de la connaissance pour les acteurs qui n'ont pas toujours conscience de la fragilité du milieu. Ainsi les bonnes pratiques ne passent pas forcément par de la réglementation mais par la **connaissance et la sensibilisation**.

Sont évoquées par 2 participants les photographes naturalistes qui peuvent aussi avoir un impact négatif en termes de dérangement de la faune.

Une personne se demande s'il est normal que des rallyes automobiles passent dans le Parc. Les collectivités se sont engagées dans la charte du Parc du Vercors à limiter les sports automobiles sur leur territoire, mais cet engagement n'a pas de valeur réglementaire ni contraignant.

Il est également question des conventions signées entre la FFME et le département pour financer des équipements de voie en contrepartie d'une attention portée aux milieux et à la faune. Mais cette pratique encadrée est doublée d'une pratique « sauvage » de l'escalade, par des personnes qui ne sont pas toujours au fait des précautions à prendre par exemple pendant les périodes de nidification. Il fait toutefois consensus à ce sujet qu'il est impératif d'améliorer la connaissance (pour les chasseurs ou les personnes qui pratiquent des activités de pleine nature) et qu'il ne sera pas possible pour le Parc d'agir sur ces pratiquants.

Cette affirmation est tempérée par l'argument selon lequel *a priori* ces personnes se trouvent dans la nature parce qu'elles l'aiment. Le terrain est donc propice à la sensibilisation et à la découverte des enjeux qui les entourent (limiter les pratiques sportives aux sentiers officiels ne semblent donc pas impossibles pour les manifestations du territoire).

Réintroduction de grands herbivores

- Expérimenter « grandeur nature » la réintroduction de grands herbivores et/ou du grand tétras
- Améliorer la biodiversité grâce à la réintroduction d'espèces autrefois présentes (bison ou grand tétras par exemple), qui est déjà une action forte du Parc, reconnue depuis sa création en 1970 (marmottes, bouquetins, gypaètes etc.).

Cette action n'est reprise que par une personne dans l'atelier qui trouve que c'est une proposition qui pourrait avoir des objectifs quantifiés très intéressants.

Et concernant la réintroduction de tarpans, une personne s'inquiète qu'ils ne fassent concurrence au pastoralisme existant sur le Vercors, et donc risquent de rencontrer une opposition certaine de la part des pastoraux. Cet objectif ne semble pas faire l'unanimité parmi les présents.

Autres objectifs proposés :

- 5 ou 10 plans d'actions sur des espèces végétales

En lien avec l'objectif précédent, une personne insiste sur le fait qu'il est aussi important qu'il y ait des **actions sur la flore**. En effet de nombreuses espèces sont en liste rouge sur le territoire. Il faudrait donc qu'il y ait au moins 5 ou 10 plans d'actions sur des espèces végétales en danger ?

- % du budget du PNR consacré à la nature

Une personne considère que s'il ne devait y avoir qu'une mesure étendard, il faudrait que ce soit celle du pourcentage du budget du PNR consacré à la nature.

Une personne répond que les moyens humains et financiers manquent et que la part consacrée à la biodiversité est déjà importante en termes de pourcentage du budget du Parc. Il semble difficile de faire plus sans augmenter le budget du Parc.

- Zones de quiétude

Une personne propose d'ajouter un objectif concernant la mise en place de zones de quiétude. Il s'agirait d'une innovation, qui n'aurait pas un cadre réglementaire mais d'information-sensibilisation. Et de réfléchir à certaines espèces qui ont besoin de quiétude pendant des périodes données. Il faudrait identifier des secteurs où il y a vraiment besoin de quiétude à certaines périodes de l'année et de les protéger particulièrement pendant les périodes de reproduction. Cela permettrait d'éviter l'équipement de ces zones de quiétudes et l'affichage serait le même pour tous les usagers de l'espace.

Par exemple, lorsque l'on permet une manifestation à une période particulière parce qu'on considère que le passage de 1000 personnes un jour donné ne va pas déranger beaucoup (car pas de dérangement répété), il s'agit aussi de prendre en compte les repérages en amont qui sont faits par les organisateurs et les participants de la manifestation.

Les notions de partage de l'espace et de respect devront être au coeur de la réflexion pour cet objectif, car trop souvent les usagers se considèrent comme chez eux dans la nature. Il faudrait trouver un levier pour dépasser cet aspect.

Analyse en vue de l'écriture de la charte

Enjeux ou actions qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Valoriser les services rendus par la nature, notamment pour la santé	Lien au climatisme et thermalisme très prisé en Vercors au XIXème, et largement étudié ces dernières années	Publi scientifique sur les bienfaits de la nature pour la santé humaine
Protéger le karst et les milieux aquatiques	l'eau est une ressource fondamentale et les CC modifient l'accès à l'eau et le fonctionnement du système karstique	Stratégie biodiversité interne
Diminuer les pollutions lumineuses pour favoriser la trame sombre		Contribution des habitants, pas seulement faire connaître mais bien agir pour limiter ces pollutions

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

La biodiversité comme socle de l'ensemble des actions portées par le Parc		Stratégie biodiv' interne – la biodiversité, la qualité des écosystèmes sont les socles des activités humaines qui s'exercent en vercors : l'agriculture a besoin de milieux fonctionnels, la sylviculture également, ainsi que le tourisme. La qualité de vie également
---	--	--

Éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
<i>Enjeu : rendre les chasseurs acteurs de la préservation de la biodiversité du territoire, en participant activement aux actions mises en place.</i>	Pour les participants, difficile de demander aux habitants de faire des efforts alors que certaines catégories de population n'en font pas, la question de la chasse dans les espaces protégés est sortie souvent	Contribution des habitants, chasser dans la RN ça paraît être une aberration.

Éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, actions	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Ré-intro d'espèce	Plutôt pas un enjeu, car déjà fait et les suivantes pourraient être des « concurrentes » comme les herbivores ou l'Ours.	
Interdiction d'intro d'espèces allochtones		A contrario, les habitants estiment que ces introduction d'espèces, notamment pour la chasse, ne devraient pas être possible sur un territoire Parc, risque de concurrence avec des espèces locales.
« décarbone-conditionnalité » et « éco-conditionnalité »	s'assurer que l'ensemble des actions accompagnées par le Parc soient faible conso en carbone voire neutre	

Analyse des propositions-étendards

Objectifs qui font consensus parmi les participants de l'atelier

Objectifs étendards	Arguments	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Collecter et capitaliser la connaissance autour de la biodiversité	Besoin de connaissance pour rendre des avis éclairés et se saisir d'enjeux estimés importants	Stratégie biodiv interne
Rendre les habitants acteurs et porteurs de projets de préservation de la biodiversité, y compris les chasseurs	Via des outils comme les ABC, l'EEDD, car quand on connaît on est plus attentif	Stratégie biodiv interne
Valoriser les services rendus par la biodiversité, y compris avec une approche sensible	Pour bien intégrer l'ensemble des services, à commencer par la santé grâce à la nature	Stratégie biodiv interne
15 % du territoire avec statut de protection fort	Paraît être un bon levier pour améliorer la connaissance et le bon état de conservation des milieux et des espèces	Stratégie biodiv, et contribution des habitants
Restaurer 10 continuités écologiques considérées comme stratégiques	Au moins 1 dans chaque sous-trame, mais pourquoi pas plus si l'analyse des TVB montre que c'est nécessaire.	

Objectifs qui semblent légitimes aux yeux des participants mais nécessitent encore d'être précisés

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Toutes les manifs sportives font l'objet d'un avis positif au regard des enjeux de biodiv'	Des dispositifs existent déjà via N2000 par exemple mais manque la prise en compte de l'effet cumulatif de la multiplicité des manifs sur le territoire	
Préserver 12 ZH	Pourquoi seulement 12, ça pourrait être toutes ?	Stratégie biodiv' contribution des habitants → l'eau et les ZH sont l'enjeu majeur des 15 prochaines années dans un contexte de chgt clim
Zéro perte de biodiversité nette pdt la durée de la Charte	Très ambitieux et dépendant de quelle biodiv' on parle (cf CC) → choisir des espèces ou groupes d'espèces à suivre	

Les objectifs pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Augmenter la surface forestière en libre évolution	La proposition de 50 % de forêt en libre évol en + semble disproportionnée compte-tenu du fait que 50 % de la forêt est « exploitable » → viser la	

	préservation d'un continuum forestier ancien	
Augmenter les populations d'oiseaux communs	Le doute concerne le fait que le territoire n'est pas isolé et que la diminution des pop est plus largement liée à des actions humaines au-delà des limites du territoire, par exemple l'utilisation de pesticides, la généralisation des fauches précoces etc. Le parc n'a pas forcément les leviers pour agir à si large échelle	

Les objectifs dont les participants estiment qu'ils n'ont pas à figurer dans la prochaine charte

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Ré-introduire des grands herbivores et le grand tétras	Pas besoin de déséquilibrer entre le pastoralisme et la biodiv existante, les programmes de ré-intro ont été nombreux et ce n'est plus l'urgence	
% du budget du Parc consacré à la nature	Difficile de déterminer un pourcentage précis et finalement, c'est déjà le cas dans les actions du parc.	

Liste des participants

Arnaud Callec	Conseil département de l'Isère
Caude Mazzoleni	Léoncel
François Albert	Valence Romans Agglo
Frédéric Girard	Région Auvergne Rhône-Alpes
Gilles Trochard	Villard-de-Lans
Henri-Jacques Sentis	Choranche
Jean Deschâtres	LPO AuRA
Patrice Fialon	Comité départemental de spéléologie de la Drôme
Patricia Magnat	Conseillère municipale à Barbières
Roger Marciau	Lans Société botanique Gentiana
Sylviane Corgiat	Saint-Andéol
Zelda Perret	Villard de lans
Romain Ribeiro	Association Mille Traces
Michel Vartanian	Maire de Chamaloc, 1er vice-président PNRV
Benoît Betton	PNRV - Responsable service biodiversité
Manon Chevalier	PNRV - Chargée de mission Natura 2000 / biodiversité

ATELIER AGRICULTURE

MATIN



Source : PNRV

Échanges concernant le métier d'agriculteur

Le statut, la reconnaissance du métier

Les agriculteurs présents n'aiment pour la plupart pas le terme d'exploitant agricole, ni d'entreprise. Quant à chef d'exploitation, c'est un statut et non pas un métier. **Ils se sentent davantage paysans**, ce qui pour une agricultrice fait écho au paysage et au territoire, et donne au métier une dimension de noblesse ainsi qu'une fierté à l'exercer.

Mais ils remarquent qu'**ils sont de fait des chefs d'entreprise**, qui gèrent beaucoup de choses, notamment quand ils se sont inscrits dans un **modèle recouvrant production, transformation et commercialisation** à leur échelle et visant à conserver le bénéfice de la valeur ajoutée à l'échelle de l'exploitation. Il est d'ailleurs rappelé que ce modèle a été historiquement encouragé par le Parc... et qu'il fonctionne.

L'agriculture est aussi un métier qui change, comme toute la société, mais qui subit une **forte pression sociale**. Les agriculteurs se sentent observés, voire soupçonnés, ce qui est la source d'un certain malaise chez eux. Il importe de répondre aux attentes des agriculteurs sur ce point, sachant que cela demande de la pédagogie car la **méconnaissance de ce métier** est croissante même dans un territoire rural comme le Vercors (en intégrant toutes les dimensions associées : histoire, culture, économie, technique, environnement...).

La charte et le Parc ont un rôle de médiation au sens large à jouer dans ce cadre (pas seulement pour résoudre des conflits mais aussi pour donner accès à ce qu'est l'agriculture du territoire, à ce qu'elle recouvre, à ses atouts et contraintes).

Les enfants ne sont pas à négliger non plus sur ce point et il ne faut pas se limiter à la question de l'environnement, en termes d'EEDD. L'idéal est aussi de donner à toucher la terre, le vivant et ne pas se contenter de transmettre des connaissances.

La charte doit **affiner la distinction et l'articulation entre l'approche paysanne** (plus culturelle et plus globale) **et l'approche entreprise** (plus économique), sans en négliger une.

Quel rôle du Parc pour accompagner les changements de pratiques et de systèmes ?

Il est relevé que le **consommateur change dans ses attentes** par rapport aux produits issus de l'agriculture (produits locaux, bio, ...). Cette demande semble aller dans le même sens que les participants de l'agriculture, notamment en faveur de systèmes privilégiant la polyculture et la polyculture/élevage.

Certains participants estiment cependant que **la charte et le Parc ont à favoriser autant que possible ces changements** pour qu'ils deviennent réalités et non pas seulement des intentions.

De ce point de vue, il leur semble qu'il existe aussi des **agriculteurs du Vercors qui se trouvent aujourd'hui dans des systèmes très différents** (ex. élevages hors sol, monoculture noyers, production de lait destiné à l'industrie), dans le cadre desquels les exploitations ne sont que les maillons d'un système industriel.

Ils ne peuvent généralement pas sortir facilement de ce modèle, sachant qu'ils sont tenus par des investissements. Dans les années à venir, ces agriculteurs pourraient se trouver en difficulté, car ce sont des systèmes fragiles qui dépendent fortement de l'économie globale. **Il importe que la charte ne les occulte pas et pense la manière de les accompagner.** En revanche, il n'est pas question de défendre le développement de ce type de systèmes, qui vont à l'encontre des valeurs portées par un territoire de Parc.

Certains participants défendent cependant l'idée d'une **complémentarité de ces deux approches**, alors que d'autres (des agriculteurs) estiment que **le cap en faveur d'une agriculture ancrée dans le territoire doit être clairement affirmé**. Ils dénoncent d'ailleurs le **lobbying actif de certains opérateurs industriels** en faveur d'une agriculture intégrée à un process industriel (agriculture productrice de matière première comme le lait de chèvre par exemple et dépendante de moyens et de financements externes).

Certains envisagent d'ailleurs le Parc dans un **rôle de lanceur d'alerte** sur les excès d'une agriculture industrielle et destructrice de ressources. C'est notamment le cas pour l'apiculture qui constate des pertes de populations importantes et envisage mal la défense des systèmes conventionnels. Enfin un participant demande à ce que l'on ne fasse pas **le procès d'une histoire agricole assez vertueuse au final** en mettant en exergue et dénonçant ces dérives, sachant qu'il faut sans doute distinguer le plateau du Vercors, qui a dans l'ensemble su conserver une agriculture respectueuse et donc adaptée, et les piémonts/vallées et plaines, davantage marqués par un modèle industriel (ex. nuciculture en Royans, lavande en Diois, élevages hors-sol dans les Monts du Matin)

Expression d'un des participants : « *Dans les prédateurs, je mets le loup en 5^{ème} ou 6^{ème} position. Le premier prédateur de l'agriculture, ce sont les coopératives agricoles.* »

Au-delà, c'est l'idée à la fois de développer une **vision de l'agriculture dans la charte** (systèmes pérennes en prise avec les terroirs, à taille humaine, répondant à l'évolution des attentes des consommateurs, ...) **tout en restant ouvert à toute l'agriculture du territoire** telle qu'elle est actuellement. De la même manière, le périmètre du Parc recouvre des terroirs variés, offrant une diversité de productions, d'atouts et de contraintes, de métiers, qui ont à être toutes valorisées. La charte ne peut donc qu'être ouverte.

Dans la conception de l'agriculture à promouvoir dans la charte, il faut être conscient que **l'agriculteur est chargé de beaucoup de rôles et de fonctions** (économie, alimentation, relations humaines, aménagement, paysage) et pour assumer cela, il importe de **créer du collectif**. **Le Parc a un rôle à jouer à ce niveau, parce qu'il développe au travers de la charte un projet capable de parler/traiter de toutes ces dimensions**, ce qui n'est pas le cas de la plupart des organisations professionnelles.

Des échanges à propos de l'évolution des cahiers de charge de l'AOP Bleu du Vercors (suppression des OGM de la ration) permettent de constater que certains changements trouvent leur origine dans des cadres plus généraux (ici règlement des AOP), notamment réglementaires, et non pas forcément d'initiatives locales comme on pourrait le croire. C'est une mise en cause nationale de Greenpeace concernant les AOP qui a justifié cette évolution (qui a mis une dizaine d'années à se mettre en place...).

Enfin pour inciter aux changements, **l'idée d'entraîner positivement les acteurs plutôt que de renforcer les contrôles** est défendue par la plupart des participants. La charte du Parc n'a d'ailleurs pas ce rôle ni cet objectif de contrôle qui est déjà largement rempli par ailleurs dans le domaine de l'agriculture.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Créer du collectif autour de l'agriculture et de ses fonctions (économie, alimentation, relations humaines, aménagement, paysage...)		

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

1. 100% des cédants d'exploitation accompagnés pour une reprise en phase avec les valeurs portées par la Charte

Le principal changement demandé est d'y ajouter 100% des candidats à l'installation, sachant que l'enjeu repose aussi sur la mise en relation et en confiance, notamment si l'on veut aider l'installation de candidats hors cadre familial et/ou venant d'ailleurs.

Par ailleurs, on s'interroge sur le lien avec la chambre d'agriculture ou d'autres organismes dont c'est aussi la vocation ? L'idée est d'être en phase avec ce que font les autres tout en étant prêt à intervenir au niveau du Parc au titre d'enjeux territoriaux.

Est également évoqué que les collectivités (communes et EPCI) sont également intéressées et pourraient intervenir financièrement (dans le cadre imposé par la réglementation). L'idée est notamment d'envisager de préempter du foncier pour s'assurer du maintien d'une activité agricole et de l'orienter en fonction d'enjeux locaux (types et modalités de production). On relève cependant que ce sont essentiellement des agglomérations qui se lancent dans ce type d'intervention, qui réclame des moyens financiers conséquents.

2. Maintenir le nombre d'exploitations agricoles à l'échelle du périmètre du Parc en augmentant la Surface Agricole Utile

Si la première partie ne pose pas de problèmes (sauf à être plus ambitieux en envisageant une augmentation des exploitations), l'augmentation de la SAU n'est pas forcément à défendre formellement, sachant que cela ne dépend pas que de l'agriculture (urbanisation) et que l'agriculture ne doit pas se retrouver à devoir augmenter la SAU en se retrouvant sur des terrains difficiles ou naturels, qu'il faut aussi préserver. L'idée est peut-être de défendre un compromis qui serait « Conserver le nombre d'exploitation et préserver la SAU... » et potentiellement de disjoindre ces deux objectifs.

Il est aussi rappelé que la charte est opposable aux SCOT et aux PLU, et un tel engagement pourrait amener à l'annulation de documents d'urbanisme ne respectant cette priorité.

3. 75% du panier alimentaire de la population du territoire couvert par des productions locales

Il est précisé que population sous-entend permanente et saisonnière (touristique). Ensuite, cet objectif pose de nombreuses questions, dont les suivantes :

- a. Les premiers échanges laissent penser que c'est irréaliste, sachant que l'on ne sait pas actuellement quelle est cette proportion mais qu'on l'estime au mieux à quelques %. Par ailleurs, il est précisé qu'une étude sur la CC Royans Vercors a permis de constater que pour répondre aux besoins nutritionnels de la population locale et touristique, 4 400 ha étaient nécessaires. Or, à ce jour, sur ce secteur, seuls les besoins en produits laitiers sont couverts mais partent hors du territoire pour la majeure partie.
- b. Cet engagement pose davantage le postulat que tout ce qui est produit sur le territoire y est consommé. On remarque alors que le rayonnement du territoire qui passe aussi par l'exportation de produits de qualité s'en

trouverait réduit.

- c. Par ailleurs, on s'interroge sur le fait de savoir si le **consommateur serait prêt à payer le prix** de ces productions de qualité.
- d. Cela demanderait également de **diversifier les productions agricoles**, notamment en termes de maraîchage et de légumineuses. Et si l'on peut envisager une autosuffisance en lait et viande, il faut tenir compte de la réduction des évolutions de consommation (moins de protéines animales). La question de développer une **alimentation équilibrée** est également posée.
- e. Il faut également s'interroger sur les processus d'**intensification des productions** que cela peut réclamer, qui peuvent aussi être défavorables à l'environnement.

De toutes façons, si inscrire une ambition de ce type est jouable, il faut bien réfléchir au chiffre annoncé, entre ambition et crédibilité...L'avantage c'est notamment de favoriser une **diversification de l'agriculture**, qui est du rôle de la charte et du Parc, en valorisant la complémentarité des territoires au sein de son périmètre.

Objectif à retravailler

4. 100% d'autonomie fourragère pour les exploitations en bovins / ovins / caprins en augmentant la surface en prairies naturelles sur le périmètre Parc

Il est rappelé que lors de la dernière révision du cahier des charges de l'AOP Bleu du Vercors, il a été décidé de demander 80% d'autonomie fourragère au lieu de 100%, sachant qu'avec le changement climatique on constate un **appauvrissement des prairies** et une **tendance croissante à semer des prairies temporaires**. Au-delà, l'AOP demande régulièrement une dérogation pour aller jusqu'à 30% de fourrages extérieurs.

Ce qui n'empêche pas qu'il y ait différents types de prairies temporaires, avec une attention spécifique à l'adaptation au climat, à la qualité fromagère associée à celle des fourrages et à un niveau d'artificialisation raisonnable. On peut par exemple privilégier des variétés fourragères rustiques.

Il faut sans doute évoquer la **régénération des prairies** avec un cadre et des limites, davantage que ce focus sur la prairie naturelle.

Objectif à retravailler

5. 100 ha exploités en agroforesterie sur le territoire du Parc en 2038 ?

Cet objectif a réclamé des explications techniques, sachant qu'il n'y a pas (ou plus ?) aujourd'hui de pratiques de ce type connues sur le territoire.

Il n'en demeure pas moins que **l'orientation est à étudier car estimée vertueuse** (symbiose arbre culture, ressources pâturable, rétention eau et fraîcheur, travail du sol superficiel, ...). Les liens de l'arbre et de l'agriculture paraissent d'ailleurs à être réévalués globalement dans un contexte de changement climatique, en intégrant aussi le rôle des haies, en réponse par exemple à l'augmentation du vent sur certaines zones depuis quelques années. En revanche, il est indiqué que le pâturage en forêt ne serait plus éligible aux aides PAC (frein à la régénération de la forêt), alors qu'il s'agit d'une pratique établie en estive.

100 ha paraissent de ce point de vue ridicules, bien qu'il soit rappelé qu'une exploitation en agroforesterie est viable à partir de 4/5 hectares. Si l'on considère qu'il s'agit d'une taille destinée à **expérimenter ce type de système/pratique**, cela paraît davantage envisageable (mais dans ce cas, le préciser). Mais si l'on veut vraiment davantage **nourrir la population du territoire** (cf. objectif panier Vercors), se

limiter à une expérimentation sur 20 ans ne paraît pas suffisant, il faut envisager de développer ces pratiques à plus grande échelle...

Objectif à retravailler

6. 150 bénéficiaires en marque « Valeurs Parc naturel régional », avec un doublement de la diversité des produits marqués

Il est d'abord indiqué que les bénéficiaires directs sont 31 bénéficiaires. Les filières concernées sont aujourd'hui les viandes bovine, ovine, caprine, les truites et salmonidés, les fromages et produits laitiers fermiers et les PPAM. Cette marque par ailleurs s'applique à un produit, et non aux fermes. **On certifie davantage un savoir-faire, des compétences.**

S'il est dit que la marque Parc précédente a pu représenter beaucoup d'argent dépensé pour rien, il semble que cette **nouvelle approche soit plus utile aux agriculteurs** (même si cela reste à vérifier car le changement est récent). L'ambition est de mettre les agriculteurs adhérents en mouvement, via l'animation d'échanges entre eux, sachant qu'il ne s'agit pas de changer de système mais plutôt de manière de travailler. Cela peut notamment intéresser des agriculteurs qui n'ont pas de signes de qualité, les intégrant plus ou moins à un collectif.

Pour certains, cela reste une **vitrine** qui ne va pas assez loin dans ce qu'elle implique. Par ailleurs, certains estiment que le prix de l'adhésion est un frein.

7. Un quart des communes du Parc « zéro-phyto » sur toute la superficie communale

Après avoir précisé qu'il ne s'agissait pas simplement des pratiques de la commune sur le domaine public, la capacité à déterminer les pratiques sur le domaine privé est interrogé.

Certains redoutent l'affichage d'un **objectif sans moyen** de la part des communes. Pour d'autres, c'est un **objectif entendable** car l'agriculture du Vercors était de type « zéro-phyto » il n'y a pas si longtemps. Ce sont surtout les coopératives qui pousseraient les agriculteurs à utiliser ces produits. Le maïs et la lavande paraissent cependant des cultures dépendantes de ces traitements.

Au-delà, des participants défendent que ce type d'objectifs témoigne d'une logique visant à ce que la **législation évolue** à partir des demandes émanant du terrain. Cela peut donc être le rôle de cet objectif, sachant que l'on observe tout de même que l'on se situe dans l'air du temps, avec depuis cette année des maires s'engageant dans la mise en place d'arrêtés destinés à proscrire l'usage de phytos sur le territoire communal. Même si la plupart d'entre eux sont repoussés en tribunal administratif (en attendant une jurisprudence...), ils permettent de mettre le sujet sur la table et dans les médias.

Liste des participants

Nom	Organisation
Bertrand Vaussenat	LA CHAPELLE EN VERCORS
Monique Maurin	ST NIZIER DU MOUCHEROTTE
Sylvain PILTANT	Association nationale du cheval du vercors de barraquand
Manon Dieny	St Laurent en royans
Florence JASSERAND	Elue a MÉAUDRE / SIVER
Fernand Faure	SAINT-LAURENT-EN-ROYANS
Cécile CLEMENT	ARS DD38
Alain Drogue	Service remplacement Vercors
Julie FAIVRE	SAINT MARTIN EN VERCORS
Josette FICHEUX	Lans en Vercors
Serge CHALIER	Mairie Villard de Lans
Erik ADAM	Résilience en vercors
Marion Rochas	Apfv
Lorraine AGOFROY	Autrans
Nathalie TERRIER	Saint-Andéol
Jacques Adenot	Président du Parc du Vercors
Catherine Chaix	Service remplacement Vercors
Chrystelle Hustache	SIVER
Franck Repellin	Villard-de-Lans
Daniel Vignon	SIVER

ATELIER FORÊT

MATIN



SOURCE : PNRV (plénière)

Il est rappelé aux participants que cet atelier s'inscrit dans l'étape de concertation préalable à la rédaction de la charte. Il fait suite à la première session d'ateliers, qui s'est tenue à Pont en Royans le 15 octobre 2019. Plusieurs thématiques avaient été abordées à l'occasion de l'atelier forêt : le rôle du Parc, le changement climatique et la conciliation des usages, saisie du point de vue du tourisme.

Il est proposé aujourd'hui de traiter les thèmes relatifs à l'équilibre sylvo-cynégétique, à la biodiversité et au bois énergie. Par ailleurs, certaines propositions-étendard touchant aux sujets abordés le 15 octobre seront débattues.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : L'équilibre sylvo-cynégétique

L'**équilibre sylvo-cynégétique** est un enjeu crucial pour les forestiers. Depuis une vingtaine d'années, la recrudescence des populations d'ongulés sauvages conduit à des **difficultés aiguës de régénération** dans certains secteurs, où les chances de survie des semis sont affectées par l'impact du gibier. Or, force est de constater que si cette problématique concerne le territoire national, le Vercors est particulièrement touché. Le non-renouvellement chronique des forêts comporte des **risques graves**, tant sur le volet économique que sur celui des paysages, qui s'ajoutent aux incertitudes liées au changement climatique. Pour tenter de mettre les acteurs du monde de la chasse et de la forêt autour de la table, deux observatoires de la grande faune et des habitats (OGFH) ont été créés sur le territoire. Le Parc s'implique plus spécifiquement dans celui porté par la Communauté de communes du massif du Vercors, en proposant d'analyser et de restituer

les données issues des ICE en comité de pilotage. Si les participants à l'atelier pensent que **l'OGFH est vertueux dans son principe**, et qu'il a le mérite de proposer une caractérisation chiffrée de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique, ils déplorent que celui-ci ait échoué à faire émerger des propositions concrètes de gestion des populations d'ongulés. En effet, on constate à l'heure actuelle un désaccord local avec les chasseurs (en 2019, l'ONF n'a pas été convié aux comptages nocturnes et n'a pas reçu les résultats), qui s'impliquent peu dans le suivi du dispositif et ne souhaitent pas voir les plans de chasse augmenter. Les tableaux de bords des sites OGFH ne sont par ailleurs pas pris en considération par les CDCFS. A ces résultats qui reposent sur une méthode scientifique, émanant de l'ONCFS, les chasseurs préfèrent le « dire d'expert ». Ainsi, une carte de l'état 0 de la forêt, réalisée dans le cadre du PRFB par l'ONF et le CRPF, a curieusement été acceptée lors de la CDCFS à l'occasion de sa réunion de novembre 2019.

Un représentant des communes forestières fait part du fait qu'il y a des évolutions au niveau de la direction de la fédération départementale des chasseurs de l'Isère, qui est sensibilisée au déséquilibre sylvo-cynégétique. Toutefois, cette dynamique ne se ressent pas toujours au niveau des ACCA.

Les participants à l'atelier ressentent un **désintérêt croissant des élus pour la forêt**, en dépit du fait que celle-ci représente parfois des apports non négligeables dans le budget des communes. Un **positionnement de leur part sur l'équilibre sylvo-cynégétique** serait souhaitable.

Un représentant du Groupement des Sylviculteurs des Quatre Montagnes explique que la reconstitution des forêts est une obligation réglementaire. Par ailleurs, pour bénéficier d'une baisse de la TFNB, il faut que les forêts gérées en futaie irrégulière soient « en équilibre de régénération ». Or, ce n'est plus possible aujourd'hui car la régénération, tant naturelle qu'artificielle, devient impossible dans des coûts économiquement acceptables. De surcroît, une forêt qui ne se renouvelle pas est susceptible de se voir retirer le label PEFC. Il y a donc une démotivation de la part des forestiers privés, peu décidés à pratiquer la gestion forestière dans ces conditions. Certains participants pensent qu'il conviendrait de demander de compléter le plan de chasse par des tirs administratifs. En effet, ce n'est pas la réalisation de celui-ci qui pose problème (80 à 90 % pour le cerf) mais son niveau, visiblement trop faible pour enrayer l'augmentation des populations.

Dans ces conditions, et pour interpeller, certains forestiers envisagent des actions symboliques et notamment la clôture de certaines parcelles.

Si les participants à l'atelier s'accordent sur le constat (celui du déséquilibre sylvo-cynégétique), il faut, dans la charte, pour traiter cette question avec toute l'attention qu'elle mérite, proposer des **pistes de travail concrètes**.

Dans ce cadre, les participants pensent qu'il convient de **poursuivre l'OGFH** car il a le double mérite d'exister et de proposer des éléments concrets et chiffrés avec plusieurs années de recul. Mais il faudra œuvrer de manière à ce que les élus du territoire s'approprient ce dispositif et s'emparent du sujet.

Une autre piste de travail est celle de la **conduite d'une étude caractérisant les conséquences économiques du non renouvellement forestier**. On pourrait ainsi prendre certaines parcelles représentatives et mesurer l'impact de l'absence de régénération, au niveau du propriétaire (perte de recette à l'année $n+x$) et au niveau de la filière dans son ensemble (sachant que 1000 mètres cubes de bois d'œuvre mobilisés génèrent 21 ETP, quelle conséquence aura la non-récolte de x mètres cubes?). Une étude semblable a d'ores et déjà été établie dans le Grand Est. Elle aurait l'avantage de sortir du jargon forestier et de toucher de manière parlante les élus et le grand public.

Dans cet esprit, les participants à l'atelier proposent d'**expliquer, de solliciter par l'image**, par exemple à l'aide d'enclos-exclos.

Il est par ailleurs proposé de remplacer la proposition étendard consistant à réduire de 50 % les populations d'ongulés par l'objectif suivant, proposé par l'ONF : **en forêt, au sein d'un carré de 10 x 10 m, il faut avoir 10 semis non attaqués par le gibier**.

Question 2 : La biodiversité et le changement climatique

S'il convient de conforter la vocation économique de la forêt (production de bois), la charte doit se saisir pleinement de la **multifonctionnalité**. A ce titre, la **biodiversité** a toute sa place dans la politique du Parc en matière de forêt, dans un contexte de demande sociétale croissante.

L'ONF rappelle que sur l'UT Vercors, pour des raisons topographiques et de productivité, seulement 50 % de la surface forestière (8000 ha sur 16000) fait l'objet d'exploitation, le reste étant en « **libre-évolution** ». Il est donc proposé de créer une sorte d'**observatoire de la biodiversité** dans ces forêts. On aurait ainsi des points de comparaison avec les forêts gérées.

Le représentant de l'ONF précise en outre que l'office dispose d'une **politique de préservation des arbres présentant un intérêt pour la biodiversité** (gros bois, arbres à cavité). Cependant, il précise que les agents ne sont pas tous formés à la détection des arbres à cavité. De fait, des **échanges avec les environnementalistes seraient souhaitables**, qui permettraient de mieux détecter ces arbres et de les préserver lors des opérations de martelage. La même remarque est formulée pour la forêt privée, où les techniciens du CRPF pourraient donner des conseils intégrant mieux la biodiversité s'ils disposaient de données.

Enfin, un point de clivage important avec les acteurs de l'environnement concerne l'**introduction d'espèces exogènes**. De ce point de vue, les participants pensent qu'il ne faut pas « se bloquer » sur ce sujet car le réchauffement climatique va favoriser la disparition de certaines essences (comme l'épicéa à basse altitude par exemple), ce qui va obliger les forestiers à pratiquer des expérimentations impliquant la plantation d'essences qui ne sont à l'heure actuelle pas présentes sur le territoire. Le parc pourrait ainsi favoriser le suivi d'un **réseau de placettes expérimentales**, dans lesquelles plusieurs paramètres seraient observés, comme l'impact de ces nouvelles espèces sur la biodiversité locale. Cette action pourrait être engagée très rapidement car une plantation de sapin de Turquie est prévue dans les Coulmes en 2020.

Question 3 : Le bois énergie

Le bois énergie suscite des **questionnements de la part de nombreux acteurs**, qu'ils soient forestiers, environnementalistes ou simples citoyens. Ces inquiétudes sont alimentées par la multiplication des chaufferies industrielles, comme celles de Biomax à Grenoble, qui doit être mise en service en 2020. Cette unité de production de chaleur prévoit une consommation annuelle d'environ 90000 tonnes de biomasse, ce qui équivaut à 400 hectares de coupes à blanc. Or, les participants sont unanimes pour pointer l'**opacité des flux de bois énergie** : la tentative de modélisation construite dans le cadre du TEPOS Vercors l'a bien montré. De fait, il est impossible en l'état de savoir d'où vient le bois consommé, ce qui participe à renforcer les inquiétudes. Les participants s'interrogent donc sur les études qui ont ciblé les territoires d'approvisionnement. Le problème est en effet que des projets comme Biomax prévoient de s'approvisionner dans des secteurs qui fournissent déjà d'autres chaufferies (chevauchement des approvisionnements)...

Par ailleurs, **le bois énergie interroge la gestion forestière et les techniques d'exploitation**. Pour être rentable, une coupe de bois énergie doit présenter des volumes importants et requiert l'utilisation d'engins lourds. On peut donc légitimement craindre une recrudescence du **tassement des sols** et une multiplication des **coupes rases** (ce qui ne manquera pas d'interpeller le grand public, comme l'illustre l'expérience d'une coupe rase de 30 ares seulement à Claret), avec **exportation des rémanents d'exploitation**, ce qui risque d'appauvrir les sols. Or, à l'évidence, cela ne « colle » pas avec les critères de développement durable. Mais si les participants perçoivent bien les risques inhérents à l'augmentation de la consommation de bois énergie, les échanges ne font pas émerger de propositions concrètes à inscrire dans la Charte.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Créer un « observatoire de la biodiversité » dans les zones forestières en libre-évolution	Mesure de la biodiversité, comparaison de celle-ci avec les forêts gérées	
Maintenir l'OGFH	Instance de dialogue, fourniture de données chiffrées permettant de caractériser l'équilibre sylvo-cynégétique	
Équilibre sylvo-cynégétique	Proposer une étude économique. Mobiliser les élus	

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Suivi d'un réseau de placettes expérimentales (changement climatique)	Besoin de connaissance, mesure de la biodiversité. Peut permettre au parc de se positionner vis à vis de l'introduction de nouvelles essences	
Intensifier les liens avec les environnementalistes (échange de données)	Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière courante ; tisser des liens pour aboutir à une convergence de vues	

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Bois énergie	Comment intervenir concrètement ?	

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

Avis sur les objectifs étendards

Les objectifs qui font consensus parmi les participants de l'atelier

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage consensus	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Carré de 10 x 10m : 10 semis	Mesure parlante et plus adaptée que la seule réduction des populations d'ongulés	

Les objectifs qui semblent légitimes aux yeux des participants mais nécessitent encore d'être précisés

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Limitation de la densité du réseau de desserte/conservation de 10 arbres par hectare	Est-ce la bonne mesure ? Faut-il plutôt regarder les situations au cas par cas ?	

Les objectifs pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Proscrire l'exportation des rémanents d'exploitation	Dépend du positionnement en matière de bois énergie	

Liste des participants

Nom	Organisation
Michel Jacon	fne 38 ex frapna
Manuel RAPP	Office National des Forêts
Denis Pellissier	CRPF AURA
BERNARD PERRIN	ONF
Guy CHARRON	1er adjoint Mairie Lans-en-Vercors
Lionel Courtois	GS4M
Cécile Clément	ARS DD38

ATELIER EDUCATION, CULTURE & PARTICIPATION CITOYENNE

MATIN



Source : PNRV (atelier éducation, culture & participation citoyenne)

Synthèse des travaux de l'atelier de Pont-en-Royans

Une introduction est proposée pour rappeler le contenu de l'atelier d'octobre en vue de partir sur des bases communes.

Deux questions ont été traitées et la troisième reportée à ce présent atelier.

1. Comment mieux faire connaître et apprécier les patrimoines naturels et culturels du Vercors afin de mieux comprendre les enjeux actuels et à venir et contribuer à un territoire rural vivant ?

Il a été question de :

- enjeux du vivre ensemble
- penser le territoire comme espace de vie et pas uniquement un espace touristique
- partage des usages
- créer des objets communs entre les populations

Propositions / objectifs : Valoriser l'existant / faire du « Hors les murs » / Communication coordonnée / Financement / Mutualisation / Décloisonner / Enjeux géographiques / Créer un sentiment d'appartenance / territoire de découvertes, d'expériences

Les attentes des participants auprès du Syndicat Mixte du Parc du Vercors :

- accompagnement humain
- coordination
- faire vivre la dynamique d'acteurs
- transversalité de la mission
- un lieu d'accueil à tous

2. Quelle place pour la culture et l'éducation dans les nouvelles problématiques sociétales et environnementales ?

Il a été question de :

- Missions transversales pour donner les clés de lecture aux publics afin qu'ils se forment leur propres opinions
- se forger un esprit critique
- développer les connaissances

→ travailler sur les questions conflictuelles

Propositions / objectifs : Ré-enchanter le monde / Accueil / Construire un futur désirable / décroïsonner les publics / faire connaître les problématiques du Parc aux acteurs / développer une culture commune / Favoriser le dialogue (espace d'échanges)

Les attentes des participants auprès du Syndicat Mixte du Parc du Vercors :

- sentinelle / lanceur d'alertes
- lever les peurs et les fantasmes
- accompagner
- diffuser la connaissances
- faire le lien avec les dispositifs qui existent par ailleurs (qui peuvent être financiers)
- améliorer le faire ensemble

Il est rappelé par un participant qu'il est important de ne pas traiter que de la question des publics (c'est le sujet de l'atelier du jour), d'explicitier la notion de patrimoine en prenant en compte le patrimoine matériel et immatériel, de parler des « outils » que sont les musées, la maison du Parc, la médiathèque, l'évènementiel, ...

Ces éléments sont à retrouver dans le document « Diagnostic » ainsi que dans l'évaluation de la précédente charte qui ont tous deux servis de base au travail des ateliers participatifs.

Remarque importante :

Entre les deux ateliers il a été question pour les techniciens du Parc de travailler à l'élaboration de « propositions étendards », le plus possibles quantitatives pour servir d'accroche à ce présent atelier. En matière de culture et d'éducation il est difficile d'entrer en débat avec du quantitatif, aussi, nous avons préféré proposer une entrée en discussion sur la base de ce qui était ressorti de plus consensuel des ateliers d'octobre et de l'enquête habitant.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Comment rendre nos publics acteurs ? Comment faire pour que les habitants deviennent acteurs de la vie locale ?

Question non traitée sur l'atelier d'octobre.

Il est proposé aux participants d'entrer directement par des exemples d'actions, les enjeux et objectifs ayant été travaillés lors de l'atelier du mois d'octobre.

Exemples d'actions à mettre en œuvre en lien avec la gouvernance

- créer une instance de dialogue avec les habitats par secteur
- participation ou représentation des habitants aux instances de gouvernance (type comité syndical)
- créer un conseil des habitants

En lien avec l'accueil de la Maison du Parc et la médiathèque

Tous les participants s'accordent à dire que la Maison du Parc n'est pas accueillante pour les habitants, associations, ... Et que la non mise en valeur de la médiathèque est une grande perte pour le territoire.

- rendre la médiathèque accessible à tous, en particulier aux écoles
- maison du Parc bien identifiable, lieu d'exposition (espace spécifique dans la médiathèque actuelle en attendant ?)

En lien avec une meilleure connaissance des actions du Parc

La majorité des participants note un déficit de connaissance des actions du Parc. Par ailleurs, les rédacteurs invitent ceux qui le souhaitent à s'inscrire dans un premier temps aux lettres d'information du Parc qui rassemblent déjà, environ tous les mois, un panorama

des actions portées par le Parc et ses partenaires.

- plus de formation pour les personnels qui travaillent avec les enfants autour des actions éducatives du parc
- communiquer, mieux faire connaître les actions du Parc : ouvrir ponctuellement une commission sur un sujet donné après un évènement, un spectacle, pour que les citoyens se sentent concernés
- aller vers les gens : spectacle de rue, etc ...
- passer par des supports et outils : cinéma, jeux
- restaurer et exploiter les outils et réseaux que le parc avait mis en place : recenser et associer les associations et acteurs aux actions du parc, organiser des évènementiels en lien avec la culture et le patrimoine et avec une politique suivie ; restaurer les lieux d'accès à la culture locale et de médiation culturelle (médiathèque du Parc, musées, Maison du Parc), association ou parrainage du Parc des associations
- faire plus de soirée diaporama « Réserve » à destination des habitants et à développer sur d'autres thématiques
- accompagner les délégués du Parc pour organiser des petites rencontres pas trop formelles (cafés,...)
- faire des publications (*la majorité des participants regrettent les éditions portées par le Parc il y a quelques années*)

En lien avec l'éducation pour les jeunes

- travailler avec les écoles sur le long terme
- penser l'enfant comme un prescripteur qui peut inviter l'adulte à changer
- TAP (Temps d'activités péri-scolaires) : avoir une journée de « l'école des possibles » autour des problématiques environnementales

En lien avec l'éducation et l'accompagnement au changement vers la transition pour tous les âges : (voir question plus bas)

- penser petit : lancer un défi à chacun pour changer une petite chose dans sa vie quotidienne
- ateliers participatifs sur différentes thématiques (que le parc soutienne ces initiatives sans pour autant en être animateur)
- inviter les adultes à débattre et discuter sur des propositions « choc » (arrêt des canons à neige, centres bourgs inaccessibles aux véhicules, ...)
- utiliser la culture pour impliquer les habitants dans la politique du territoire
- trouver les meilleurs canaux d'information
- transversalité
- former les personnels des mairies pour qu'elles puissent jouer le rôle de relais

D'une manière générale, le Syndicat Mixte du Parc est attendu sur le soutien auprès des associations (prêt de salles, labellisation d'évènements, ...) et sur une meilleure communication de ses actions auprès de tous les publics, pour qu'ils puissent réellement devenir acteurs de la vie locale.

Après avoir traité de la question laissée en suspens lors du précédent atelier, le groupe se concentre sur des discussions autour de trois questions qui apparaissaient vraiment consensuelles et qui sont ressorties des travaux précédents et de l'enquête habitants. Les échanges sont consignés ci-dessous. Les discussions sont encadrées en deux temps : quel niveau d'ambition (et indicateurs éventuels) et quel rôle du Parc et des partenaires ?

Question 2 : Une politique éducative et culturelle pour tous les âges de la vie

Niveau d'ambition et indicateurs

Si la priorité semble être mise sur les jeunes (consensus), l'ensemble des publics doit être accompagné vers une connaissance des patrimoines naturels et culturels et vers une participation active à la vie du territoire. L'idée de développer, creuser un sujet chaque année

est proposée : des interventions (différentes formes) se feraient durant une année entière sur un même sujet, commun à tous les publics pour développer les connaissances et travailler en transversalité (Le syndicat mixte du Parc et ses partenaires : écoles, associations, institutions, ...).

L'importance de ne pas catégoriser les publics est notée, avec le désir de travailler en inter-générationnel (transmission) en transversalité. Pour autant, les propositions issues de l'atelier et consignées ci-dessous ont été réalisées avec le prisme de catégories de publics. L'outil « médiathèque » revient dans la discussion avec des propositions de mutualisation avec une communauté de communes pour rendre public l'accès aux fonds.

Cette question ouvre également la discussion et une proposition sur la prévention des risques qui pourraient advenir (exemple : coupures d'électricité) : le Parc et ses partenaires pourraient être force de proposition sur la prévention et la mise en avant de solutions d'adaptation.

Une personne propose que le Parc puisse « sigler », labelliser des films, livres, ... même si le Parc n'est pas à l'initiative du projet.

Pour les publics scolaires :

- une action dans chaque école du territoire par an.
- une formation annuelle pour tous les professeurs des écoles en lien avec l'Éducation Nationale pour travailler sur les problématiques liées au territoire (ressources, ...), sur leur temps de travail
- des interventions dans les lycées et collèges pour créer en lien avec les programmes scolaires « éducation environnement, patrimoine culture » comme on le fait pour les options sportives.

Pour les professionnels

- un projet partagée pour les acteurs éducatifs et culturels pour construire une action commune, avec choix collectif de la thématique à travailler.
- des actions de formation des personnels en lien avec les différents publics.
- travailler avec les saisonniers (des stations par exemple) pour construire un discours commun sur l'éducation à l'environnement.

Pour les habitants

- anciens et nouveaux arrivants : croiser les publics, faire se rencontrer les habitants quels qu'ils soient.

Pour les personnes âgées

- les clubs sont nombreux et actifs. Par exemple, il existe des sections marche : être plus en lien avec eux. Lien avec le patrimoine, mise en commun. Mise en relation avec les écoles, dans une optique de transmission.
- organiser des soirées contes dans les médiathèques ou les EPHAD

Le rôle du syndicat mixte ET de ses partenaires :

Tous s'accordent à dire l'importance de travailler en transversalité, qu'il soit au maximum évité le « saucissonnage » et de « tirer la couverture à soi ». Comment garder le lien au quotidien ? Comment faire mieux connaître les actions de chacun ? Il semble que les professionnels soient les meilleurs ambassadeurs des actions. Une politique éducative transversale permettra une culture commune qui fera boule de neige.

Le rôle du syndicat mixte :

Les compétences éducatives du syndicat mixte sont rappelées. Le Parc peut être un acteur pour former les professionnels des associations (mais pas que), les enseignants, ... Il sensibilise et outille les acteurs, développe les partenariats et les renforce. Tous s'accordent à dire qu'il faut que le Parc garde son rôle d'expérimentateur et de laboratoire pour tester de nouvelles choses.

Question 3 : Un volet éducation et culture dans chaque programme du Parc

Niveau d'ambition et indicateurs / rôle du Parc

L'ensemble des participants s'accorde à dire qu'il est important de travailler sur les changements de comportement (sur les déplacements, la consommation, ...)

Il s'accorde aussi à dire qu'il faut continuer dans la lancée de ce qui est mis en place en matière de transversalité du service éducation et culture aux autres missions du Parc.

Proposition est faite « d'insérer » le culturel et l'éducatif dans chaque mission, dans chaque projet en étant associé dès la conception des projets. Tout comme lors du précédent atelier, un consensus sur la question de traiter y compris les sujets « tabous » ou complexes par le biais de l'éducation et de la culture.

Il apparaît néanmoins important de cibler les actions selon **l'urgence environnementale plutôt qu'économique** (*Une participante insiste sur l'importance de traiter de la thématique de l'eau*). La majorité du groupe trouve important que cela soit inscrit tel quel dans la charte : appuyer la transversalité de l'action mais rédiger un chapitre entier sur l'éducation et la culture.

Un participant rappelle que l'une des fonctions principales du Parc est la Culture, la sauvegarde et la valorisation de la mémoire du territoire.

Les participants souhaitent « éviter les projets inutiles » et comptent sur le syndicat mixte pour avoir un rôle de veille sur les projets qui pourraient « sortir » sur le territoire et ayant un caractère non conforme avec la charte.

Question 4 : Une posture du Parc affichée comme animateur du dialogue territorial (concertation)

Niveau d'ambition et indicateurs

L'importance du dialogue territorial sur l'ensemble du territoire et sur toutes les questions est rappelée. IL paraît primordial que ce mode d'agir essaime sur le territoire et que d'autres acteurs montent en compétence.

La proposition est faire de rendre le Parc plus présent dans les conseils municipaux pour rendre efficient le rôle des délégués.

Rôle du Parc

Ici encore le rôle du syndicat Mixte comme « espace de veille » sur les projets qui pourraient paraître « inutiles » (mot des participants) est rappelé. Le Parc doit être garant de ne pas accompagner/soutenir les projets qui ne seraient pas en cohérence avec sa Charte et ses valeurs. Le syndicat mixte est attendu comme « sentinelle ».

Le Parc est reconnu (consensus) comme légitime dans sa capacité à s'emparer de nouveaux sujets et dans son interventions sur des problématiques qui concernent plus largement que le territoire de la commune ou des communautés de communes.

Il est rappelé le rôle du parc en matière d'expertise en terme d'impact environnemental mais aussi d'animer ce dialogue territorial.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources
Un territoire où il est possible de vivre ensemble en respectant les usages de chacun et un environnement préservé	Le dialogue territorial est la marque de fabrique du syndicat mixte et son rôle est reconnu. Il importe cependant de multiplier les sujets et d'essaimer si ce n'est les compétences, au moins la culture du dialogue territorial.	Enquête habitants Obligations d'un Parc
Une gouvernance du syndicat mixte associant de manière effective les habitants / un dialogue avec les habitants renforcé	Création d'une instance de gouvernance associant les habitants. Cette proposition permettra de renouveler un dialogue avec les habitants et de faire percevoir le Parc comme une institution moins lointaine.	Enquête habitants
Diffusion de la connaissance	Toujours dans l'objectif de rapprocher le Parc de ses habitants, une meilleure connaissance des actions menées par le syndicat mixte est attendue, d'une part par une meilleure communication, d'autre part en rendant les habitants acteurs de ses actions.	Enquête habitants
Comment rendre les missions Education et Culture encore plus transversales ?	Donner une large place à ces missions dans la rédaction de la future charte. Anticiper et travailler en amont sur chaque projet en incluant un volet éducatif et culturel dès la construction de nouveaux projets.	Enquête habitants
Des projets de territoire cohérents avec la Charte	Le Parc doit être garant que les projets proposés sur son territoire ne vont pas à l'encontre de sa charte et de ses valeurs. Le Parc n'ayant pas le pouvoir de contraindre, il ne peut que convaincre en mettant en avant le dialogue territorial et la concertation	Enquête habitants

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources
Comment faire de la maison du Parc un lieu ressource et accueillant	La médiathèque est au centre de la plus part des discussions comme un lieu ressource majeur pour la connaissance du territoire. Une remise en valeur paraît incontournable mais la forme reste encore à creuser.	Enquête habitants

Liste des participants

Nom	Organisation
Pierre GAGNAT	Lans en Vercors / CPIE Vercors MNEI/ Grenoble
Caroline PIERRON	habitante- Autrans-Meaudre en Vercors
Mireille CHARPY	Lans en Vercors - Clap
Marina BONNET	CC Trièves - Excusée
Michèle PAPAUD	Villard de Lans
Sophie DELAITTRE	CC Massif du Vercors
Cyril ROMANO	Méaudre Ouiz Radio
Eric BROCHARD	Beeppy - Excusé
Martine de BRUYN	élue Autrans-Méaudre
Agnès TREGRET	Vice Présidente en charge de la Réserve naturelle des HP du Vercors
Delphine PELLOUX	CC Trièves - Excusée
Claude FERRADOU	Villard-de-Lans
Anne-Marie CHATAING	Transition Vercors
Agathe CHION	Villard-de-Lans, Metteure en scène - Excusée
Laurence MALARET	ENSAG – doctorante
Djamilia BAZOGE	PNR Vercors
Armelle BOUQUET	PNR Vercors
Noëllie ORTEGA	PNR Vercors

ATELIER TOURISME

MATIN



Source : PNRV (plénière)

Éléments d'introduction

- Rappel du stade actuel de la révision de Charte
- Rappel du degré de formalisation actuel : les enjeux qui devront se traduire plus tard en mesures détaillées et en actions (en définissant le qui fait quoi)
- Les ateliers d'octobre 2019 sur le tourisme se sont concentrés sur 3 questions :
 - Quelle organisation pour structurer la stratégie touristique de demain ?
 - Quelle offre touristique souhaitons-nous ?
 - Comment mieux gérer les conflits d'usages et environnementaux ?
- Cet atelier va traiter de :
 - la dernière question formulée : Devant les dynamiques de changement (clientèles, climat...), quelles réponses adaptatives ou opportunités imaginer ? Devons-nous doter le territoire d'une organisation type « cellule de crise » ?
 - des premières propositions « étandard » qui structurent les orientations touristiques de la future charte.

Face aux évolutions du territoire émergentes (climat, nouvelles pratiques), quelles réponses adaptatives ou opportunités imaginer ?

Dans un contexte où l'adaptation aux changements devient la norme (ex : hivers sans neige / offre fraîcheur / nouvelles clientèles / émergence VTAE...), il convient de s'interroger sur les réponses que nous pouvons apporter.

En effet, que ce soit les évolutions climatiques auxquelles différents degrés d'adaptations sur du court et long terme sont nécessaires, mais aussi sur l'évolution des pratiques (nouveaux comportements, nouvelles activités...) et plus largement des changements dans les attentes des visiteurs et habitants, le panel est large.

Des organisations type « cellule de crise » ou de moindre importance telles que des réunions ponctuelles sur un nouveau problème identifié ou l'anticipation d'un phénomène, doivent-elles être institutionnalisées ?

Ce genre de dispositif permettrait au territoire de mieux « absorber » des contraintes afin de réduire des influences négatives sur l'économie en étant pro-actif sur les enjeux macro auxquels nous devons faire face.

La réflexion s'inscrit sur le long terme, la charte s'inscrivant jusqu'en 2038.

Des réflexions semblables se font actuellement à l'échelle de Nordic France, en s'interrogeant, à l'horizon 2030, sur les activités qu'il faut développer ou abandonner dans l'avenir. Les évolutions doivent aussi avoir un **impact en termes de formation**, notamment au niveau de l'encadrement en ski et des métiers de la neige en général.

Il y a quand même un problème : comment peut-on se poser des questions sur l'avenir du tourisme dans le Vercors sans que les « gros opérateurs » soient autour de la table ?

Il y a aussi, pour ne citer que la station de Villard de Lans, une prise en compte du réchauffement climatique.

Rappelons que c'est aussi un objectif de la charte de donner une direction politique pour que l'ensemble des acteurs soient ensuite impliqués dans une dynamique.

Cela pose clairement la question de la place des élus qui doivent porter à terme les orientations de la Charte et surtout de la place que l'on veut donner au Parc sur le territoire. Dans la plupart des cas ce sont en effet les élus municipaux qui gèrent les stations, c'est donc bien une question politique car ce sont les élus qui décident. Les élus sont-ils conscients du poids que le Parc devrait avoir dans l'avenir si l'on veut une **gouvernance territoriale plus intégrée** et une réponse plus forte aux enjeux notamment climatiques ? Il y a, quand même, quelques évolutions depuis 3 à 4 ans, les élus prennent conscience des nouveaux enjeux.

Car avec les enjeux qui sont devant nous, c'est tout le « design touristique » qu'il faut revoir.

C'est une démarche de fond qu'il faut amorcer, plutôt qu'une cellule de crise, si on veut opérer un véritable changement en se préoccupant du bien être des gens qui vivent ici et par ricoché de celui des visiteurs.

N'y a t-il pas d'atelier « économie » dans le cadre de la révision de charte ? Car il faut se poser la question de l'atténuation de la dépendance au tourisme (et notamment au ski) si l'on veut diversifier véritablement l'offre. Les opportunités avec l'agriculture sont importantes, il faut sortir du seul silo touristique. L'offre neige consomme aujourd'hui trop d'énergie et d'eau. Il faut revoir l'économie dans son ensemble et éviter les « fuites

économiques » en relocalisant certaines activités actuellement absentes du territoire

Voir l'exemple de Local Shift, diagnostic de fuite économique : http://www.utoxies.com/wp-content/uploads/2017/01/Plaque_LocalShift_PetitesMoyennesVilles_utoxies.pdf

Avec l'exemple de Château-Bernard (Col de l'Arzelier), on montre qu'en fermant une remontée mécanique la fréquentation existe quand même et se diversifie parce que les lieux gardent un attrait paysager et environnemental : le **lieu reste une ressource** pour les habitants et visiteurs.

Il faut aussi augmenter la ressource alimentaire locale si on veut arrêter de faire venir des produits de loin et être ainsi plus cohérents en termes d'accueil. L'idéal serait d'accueillir mieux et pas forcément toujours plus de visiteurs. L'**expérience vécue** par le visiteur est la plus importante, il vient vivre la montagne et non plus seulement skier.

La **clientèle « à la journée »** pose une vraie question de gestion (transport, gestion des flux, manque d'immersion...). Pour autant, nous devons voir un rôle « social » par l'éducation à la montagne. Nous devons aussi avoir une politique de transport adaptée, ce point est fondamental. A trop se concentrer sur la clientèle de séjour, nous n'avons aucune politique sur la **clientèle de proximité** ce qui est quand même étonnant vu son importance. Un travail de fond doit être mené sur les clientèles, si on veut orienter notre offre radicalement, il faut aller chercher une clientèle qui lui correspond.

Pour y voir clair nous devons réfléchir à une **vision stratégique** et à nos ambitions dans la charte car cela ne peut se faire que collectivement pour être efficace. Il semble qu'une cellule de crise soit peu efficace car basée uniquement sur la réaction à des phénomènes, nous devons plutôt travailler sur l'anticipation.

Conclusion : une cellule de crise semble compliquée à mettre en œuvre (quelle échelle, quelle réactivité...). Nous devons plutôt travailler sur le fond mais avec un caractère opérationnel.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Réflexion de fond à engager sur les mutations du tourisme	Besoin d'une approche territoriale	
Un travail fondamental à mener sur les clientèles de demain	Trop de démarches divergentes	
Afficher les ambitions du territoire dans la charte : quel projet de valorisation du territoire ?	Besoin d'un véritable engagement à toutes les échelles d'interventions	

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Besoin d'une réflexion plus large que le tourisme : besoin d'ouvrir à l'économie	Il faut sortir du silo tourisme qui demain ne sera pas suffisant et même risque d'être aliénant : réflexion plus large avec les acteurs économiques en général pour envisager de nouvelles piste de travail et nouvelles formes d'organisation	

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Le poids « politique » de la charte et son portage par les élus	Remise en cause du poids actuel de la charte et de la volonté des élus de se coordonner à l'échelle du Vercors	

Avis sur les objectifs étendards

La phase 2 de l'atelier concerne des propositions « étendard » du tourisme, qui sont une synthèse actuelle des premières propositions faites pour la charte du Parc.

Rappel des propositions « étendard » :

1. Les nouveaux projets touristiques recueillent un avis préalable du Parc, dans le but de **garantir un équilibre et une cohérence dans l'offre** proposée aux visiteurs et aux habitants.
2. Bannière fédératrice d'**Inspiration Vercors**
3. **Développer des publics cibles engagés** dans la recherche respectueuse des hommes et des lieux
4. Reconnaissance du Parc à traiter du tourisme au delà des limites administratives (EPCI, Départements)
5. Mettre en place une nouvelle organisation interne au Parc afin de jouer une porte d'entrée complète sur la **conciliation des usages de l'espace et des espaces naturels** (commission permanente)
6. Mettre en place une stratégie opérationnelle pour anticiper les mutations liées aux

dynamique de changement (clientèles, climatique...)

7. Augmentation de l'**offre touristique porteuse de valeurs** (base tourisme durable) avec entrées Biodiversité, Agriculture, Forêt, Mobilités alternatives, Histoire, Patrimoine, artisanat...
8. Parc fédérateur **stratégie touristique territoriale** en lien avec Inspiration Vercors avec pour objectifs :
9. Correspondance promotion et réalité de l'offre /Implication EPCI/Evolution mobilité
10. **Sensibiliser** aux enjeux du territoire par la **connaissance** (cibles : professionnels et grand public)

Concernant la gouvernance (cf propositions étendard 1-6-7-8), le CGET suggère dans diverses démarches de mettre en place un « **conseil de destination** » afin de donner des orientations sur les projets structurants (quelle limite de taille de projet?) et afin de s'assurer de la conformité par rapports aux attentes clientèles et aux enjeux du territoire. Instaurer une telle démarche dans le cadre de la charte du Parc permettrait d'affirmer **un seul organe de débat et d'orientation touristique** au niveau territorial. Sa composition pourrait être large avec élus, techniciens, scientifiques, collectivités et société civile. Ce conseil de destination devrait avoir en préalable un cadre stratégique sur le cadre touristique commun, les clientèles visées, les enjeux d'adaptation à concrétiser. Le poids politique de cette instance doit être important. Il faut lever l'ambiguïté sur les projets relevant de l'échelle communale ou inter-communale qui aujourd'hui ne sont pas concertés sur le territoire. Si on veut être cohérent et répondre avec force aux enjeux de demain nous devons faire preuve d'une coordination sans faille. Cette **coordination doit être multi thématique et doit intégrer les différents interlocuteurs** qui interviennent dans le processus du projet (les service de l'État, par exemple) sinon ce sera contre-productif.

Sur l'offre touristique (cf proposition étendard 7), les participants s'accordent à affirmer qu'elle doit être mieux travaillée et multi-thématique. Si on veut atténuer la dépendance au ski il faut **bâtir des liens avec l'agriculture, la biodiversité, l'alimentation...** L'intersaison va rapidement devenir fondamentale : en effet, une saison de 8 mois en dehors de l'été doit être travailler par la diversification pour ne pas être subie. Une marge est à trouver aussi avec les habitants : car si la population augmente, elle devient une ressource économique locale qui contre-balance une partie des pertes potentielles du tourisme hivernal.

La bannière Inspiration Vercors (cf proposition étendard 2) est fondamentale mais on travaille trop sur le hors neige, il faut étendre la démarche si on veut être cohérent et atténuer au mieux les modification de l'offre liée aux évolutions climatiques.

Attention, tout de même à ne pas s'enfermer sous une bannière si cette dernière n'avance pas assez vite, par exemple si on regarde les sites web tourisme du Vercors aujourd'hui on voit pas vraiment l'évolution d'inspiration Vercors. La marque va devoir évoluer si l'on veut garder une bannière efficace. Il y a malgré tout beaucoup d'espoir de la part des professionnels qui voient un avantage fédérateur fort autour de la marque qui est proche de leur réalité du quotidien.

Les objectifs qui font consensus parmi les participants de l'atelier

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Une gouvernance coordonnée sur les projets de valorisation		

territoriale de type « conseil de destination »		
La nécessité d'un travail coordonné sur l'offre		
La bannière Inspiration Vercors	Garantir son évolution notamment à l'échelle des EPCI	

Liste des participants

Nom	Organisation
Laurent CAILLOT	AMM Accompagnateurs Nature et patrimoine / Gîte la Couve
Sophie Valeron	Vercors cuir. OTI Vercors
Félix PHILIPPE	Grenoble / Irstea
Thierry GAMOT	Autrans Méaudre en Vercors
Xénia Vall	Vert&Co
Yann Gouffault	Villard de Lans - Accompagnateur Moyenne Montagne
William Rabasse	die chien de traîneaux
Danielle Fantin	Office de tourisme de Corrençon en vercors
Eric Charron	La Chapelle en Vercors
Aurélie GERMAIN	SARL Site de Choranche
Odile Barbotin	ASSO GTV
Catherine Dussart	Château Bernard
Christophe Honegger	Bureau des guides / Compagnie du Dauphiné
Christophe Denjean	Collectif Transition Vercors
Fantin Develle	OT Corrençon en Vercors
Cécile Munier	PNRV
Emmanuel Bosc	PNRV
Pierre Mayade	PNRV
Mathieu Rocheblave	PNRV

ATELIER AMÉNAGEMENT

MATIN



Source : PNRV (plénière)

Compte rendu des échanges question par question

Premier temps : Sujets à approfondir et non traités au premier atelier

Question 1 : Quels sont les enjeux (actuels et futurs) liés à la signalétique et à l'interdiction de la publicité ?

Il est dans un premier temps présenté les éléments réglementaires sur la publicité issus des lois Grenelle. Ensuite, il s'est agi de présenter le guide réalisé en 2018. Ce guide répond en partie à l'obligation de la charte de couvrir ce champ thématique puisque des RLP sont en cours de développement dans les intercommunalités et d'autres sont en perspective.

La question spécifique des pré-enseignes (résiduelles) apparaît encore à travailler sur seulement quelques secteurs du Parc.

L'engagement du Parc en matière de signalétique touristique reste à affirmer et préciser dans la future charte.

Les sous-questions suivantes se posent :

- Quel sont les enjeux liés à la signalétique pour les territoires (activités économiques, lien avec le web...) ?
- La pression de la publicité sur les territoires voisins va-t-elle impacter le territoire Parc dans les prochaines années, ou les efforts des grandes intercommunalités (Métro et Valence Romans Agglo) vont-ils faciliter l'application de la

réglementation ?

- Quelle articulation entre une législation que doivent faire appliquer les services de l'État, et un Parc à la croisée des enjeux de visibilité des activités et du respect de la qualité des paysages ?

Il est rappelé que la publicité est totalement interdite et que les pré-enseignes dérogatoires sont autorisées selon leur destination (produits locaux, monuments historiques ouverts à la visite, activités culturelles). Il est également indiqué que le RLPi ne constitue pas une solution pour dépasser la réglementation nationale mais permet plutôt de l'adapter à un secteur, une commune ou maintenant à une intercommunalité.

Une personne rappelle qu'une Zone de Publicité Restreinte sur Grenoble est déjà en place, sauf pour les pharmacies dont les enseignes lumineuses dérogatoires doivent être clignotantes. La question du rôle structurant de la signalétique, au regard de la possibilité de la changer du jour au lendemain, est posée.

Les participants ne partagent pas tous le même avis puisque que certains indiquent qu'il est important que les usagers sur l'ensemble du massif du Vercors puissent être guidés par une signalétique cohérente. L'oeil s'habitue et repère l'unité des dispositifs, ceci facilitant le guidage vers telle ou telle activité.

Une personne s'interroge sur la signalisation bien lisible nécessaire pour le Cairn, salle de spectacle, médiathèque et cinéma. Il est indiqué que la signalisation de ce type d'équipement trouve tout à fait sa place dans la signalétique d'intérêt local, voire dans la signalétique routière. C'est donc à envisager avec la commune et l'intercommunalité.

Sur le territoire du Parc, un important travail pour éviter le fleurissement des pré-enseignes illégales est réalisé par les services de l'État et les collectivités. Celui-ci trouve parfois ses limites quand une démarche collective à l'échelle des intercommunalités peine à voir le jour.

L'intensification de l'usage des smartphones nous oblige à nous interroger sur l'équilibre à trouver entre les informations « physiques » et ce qui relève des informations sur supports numériques.

Le travail du Parc réside dans sa capacité à expliquer les règles de base pour éviter les dérives. Pour ce qui est des démarches plus coercitives, cela relève de la police du Maire et donc rend parfois difficile l'application de la réglementation qui peut être perçue comme trop stricte.

Ces dernières années, les services de l'État ont multiplié les demandes de mise en conformité, notamment sur la RD 1 532. L'enjeu est de réaliser un travail collectif plutôt que commune par commune, afin de dessiner de grandes orientations pour guider les usagers de la route où qu'ils soient dans le Parc : créer une habitude visuelle facilitera la lecture du territoire et l'identification des services à disposition.

La suppression des pré-enseignes nécessite de proposer des dispositifs de remplacement pour informer et aider à diriger les usagers de manière satisfaisante. La signalétique d'intérêt local est à considérer comme une aide à la fin d'un cheminement, comme outil d'information pour les derniers kilomètres, après le suivi de la signalétique directionnelle.

Les questions suivantes restent en suspens : Comment croiser le travail sur le tourisme et la signalétique ? comment s'articuler avec la démarche de promotion touristique « inspiration Vercors » ?

Question 2 : Quels doivent être les engagements de la future charte en matière de préservation et de restauration des continuités écologiques, ce au regard des évolutions des paysages et du changement climatique ?

Pour introduire le sujet, il est rappelé le contenu du travail en cours sur la trame verte et bleue (TVB). L'enjeu est d'expliquer le rôle des continuités écologiques pour les services (écosystémiques) qu'elles rendent, par exemple pour la qualité de l'eau.

Les sous-questions suivantes se posent : Comment utiliser la trame verte et bleue comme outil d'aide à la décision lors des aménagements, des extensions urbaines ? Quels résultats sont attendus au terme de la future charte : préservations ? restaurations ? Quels travaux spécifiques doivent être menés en faveur de continuités inter-massifs (en termes de documents stratégiques ou de planification et d'opérations concrètes, par exemple de désartificialisation) ? Comment va s'articuler la TVB de la charte avec les TVB à décliner aux échelles intercommunales et communales ?

Un enjeu sur les territoires non couverts par les SCOT est de sensibiliser au rôle de la TVB. Pour rappel, la TVB est traitée également par les SCOT. Dans le SCOT de la Région Grenobloise, la TVB doit réellement définir les zones à aménager (qui sont le négatif des zones agricoles et de la TVB). Mais cette démarche vertueuse n'est pas suivie par tous. Le Parc a ce rôle de mise en lien entre la trame verte et bleue et le territoire. Il sera important de mettre en avant les bienfaits de la TVB et des services rendus, sur la santé notamment.

L'échelle du plan de Parc devrait être au 1/65000ème, mais au moment des portés à connaissance pour l'élaboration d'un doc d'urbanisme, il sera possible de fournir de la donnée plus précise. Il est rapporté que pour la commune de Cognin les Gorges, pour le PLU, les TVB n'ont plus été un enjeu car elles étaient déjà identifiées.

La charte pourrait inciter le monde agricole à adopter des pratiques plus vertueuses en faveur de la santé humaine et du bon fonctionnement de la TVB. Apparaît ainsi l'enjeu de la traduction dans les documents d'urbanisme, au-delà de la TVB, de la prise en compte des cultures intensives comme la nuciculture.

La question de la santé publique est très délicate aujourd'hui. Le sujet est tellement sensible qu'il doit être évoqué et partagé. Le Parc est-il le bon interlocuteur ? Il est à noter que les relations se tendent dans les territoires ruraux péri-urbains (exemples donnés dans la Drôme sur les opérations de traitement proches des habitations).

Pour la préservation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers, il est nécessaire de se mettre d'accord pour mettre le curseur au bon niveau par rapport à l'objectif 0 artificialisation nette qui semble difficile de traduire de manière brute.

De nombreuses actions ont été menées sur les TVB en espaces urbains et péri-urbains (UR CAUE notamment). Faut-il faire connaître des éléments méthodologiques par le Parc ? Pas toujours facile quand on est entouré de nature... Biodiversité et adaptation au climat doivent être mis en avant.

On pourrait parler de trame nocturne et non de trame noire, ni brune. Attention au jargon dans la future charte ! La complexité de la terminologie exclut les citoyens lambda du débat et participe au désintéressement.

Question 3 : Le paysage doit-il constituer l'un des thèmes fédérateurs pour la mise en œuvre de la future charte ? Comment ?

Quelques éléments introductifs ont permis de préciser que le paysage permet d'aborder les problématiques d'évolution des territoires de manière à fédérer les acteurs autour d'un projet commun.

Ont été évoquées les démarches paysagères conduites par le Parc et les intercommunalités, et les apports pour les territoires (projet de planification ou opérationnels). Les projets à venir comme le plan de paysage Raye et Monts du matin, les actions partagées plan de paysage Trièves (CCT et Parc du Vercors) sont également annoncées.

En somme, le paysage est souvent utilisé comme thème fédérateur. C'est un thème « obligé » pour les PNR, en tant que patrimoine ; outil de médiation ou objet de travail.

On peut donc s'interroger ainsi :

Comment l'action du Parc peut mieux mettre en évidence ses contributions en faveur des paysages ? Est-ce que le Parc est l'échelle-outil pertinent pour porter la question du paysage ? Faut-il continuer les actions d'acquisition de connaissance sur le paysage ? Quelles actions sont à mener spécifiquement au-delà des programmes comme « sublimes routes » ? Comment aider les collectivités à mieux prendre en compte le paysage dans les politiques publiques ?

Une personne demande si le paysage pourrait être le « chapeau » de la charte.

Il est indiqué que le terme « Gestion » ne convient pas parfaitement pour le paysage. Il s'agirait plutôt de se mettre d'accord sur l'évolution de la dynamique d'un morceau de territoire : ce vers quoi on souhaite qu'il aille. Le paysage est un prétexte de dialogue qui peut avoir de fortes incidences sur la direction prise par le territoire.

La paysage n'est souvent pas un sujet dans les PLUi en cours d'élaboration. Il serait possible de partir des valeurs et de l'identité. Espace vécu et paysage vécu sont un bon point de départ. Les paysages emblématiques de la charte actuelle sont considérés comme un sujet qui s'empoussière, car pas pris en main par les élus.

De même, l'outil de l'observatoire photographique peut-être un outil de médiation (exemples des pays vironnais et vanoise).

Deuxième temps : examen des propositions-défis

N°1- 100 % des collectivités du Parc du Vercors agissent en faveur de l'économie de l'espace, notamment au regard de la vulnérabilité des espaces agricoles.

La tendance est plutôt à une baisse de la consommation foncière par habitant. Mais, dans les cas où il n'y a pas de réelle pression foncière, l'étalement se poursuit.

Le Vercors se donnera-t-il l'ambition d'être emblématique ?

Il ne s'agit pas de stopper tout développement ou d'empêcher les extensions. Mais plutôt de travailler à la manière de le faire. C'est un problème de vision politique.

Le problème est de ne pas s'être constitué de réserve foncière.

Modération de la consommation d'espace peut tout à fait aller de pair avec développement.

Deux facteurs bloquants existent cependant : dans les territoires sous-tendus, il n'y a pas d'opérateur volontaire, et il y a difficulté à garder du foncier si cela n'a pas été anticipé.

Idée de sous-objectif supplémentaire : se doter de réserves foncières pour construire et développer autrement.

Au delà de l'observatoire dynamique, il faut cibler acteurs et collectivités... et outils !

Un outil fondamental : le PLH et son observatoire local. Il est possible de travailler comme un EPFL : observer et se créer une réserve foncière. Cela permet de s'inscrire dans la continuité. Le droit de préemption est un outil incontournable pour les communes. Les EPFL peuvent être des acteurs utiles pour le territoire.

Faut-il identifier des secteurs stratégiques à l'échelle du Parc, sur lesquels seraient concentrés les moyens des collectivités ? Ces secteurs seraient basés sur les différents niveaux de polarités.

Faut-il aller vers un indicateur chiffré ? Peut-être faut-il plus travailler sur la méthode, les outils et le suivi que sur un chiffre.

Logements vacants et résidences secondaires sont-ils à regarder d'une manière différenciée ?

Pour une commune rurale, il est difficile d'entendre « zéro artificialisation nette ». Il est dommage de ne se focaliser que sur une approche comptable de la construction. Il faut aussi avoir une réflexion sur l'utilisation des terres agricoles

Note : au sein de la fédération nationale des SCOT, un groupe de travail est en cours sur la prise en compte du Zéro Artificialisation Nette.

N°2- 100 % des opérations d'aménagement d'ensemble (réhabilitation/urbanisation nouvelle) font l'objet d'une démarche d'urbanisme durable (écoquartier par exemple).

Le terme « Démarche d'urbanisme durable » est un peu vague, il serait possible de plutôt axer sur le respect d'au moins 3 grandes actions/thématiques parmi les 4 suivantes :

- mixité sociale
- énergie, gestion de la ressource
- biodiversité
- économie du foncier

Cela concernerait l'habitat, des opérations pour zones artisanales, commerciales...en visant la créativité.

Certains participants sont réticents aux démarches qui s'approcheraient du réglementaire. Il est intéressant de re-fixer les objectifs tous les 3 ou 5 ans et en particulier leur déclinaison (car les outils et réglementations vont certainement évoluer dans le même temps).

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Veiller à la cohérence des dispositifs d'affichage et de signalétique dans le territoire du Parc	- Le travail du Parc réside dans sa capacité à expliquer les règles de base pour éviter les dérives. - L'intensification de l'usage des smartphones nous oblige	Cadre réglementaire (lois Grenelle, loi pour la reconquête de la biodiversité)
--La charte doit reprendre		

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

éléments du guide signalétique existant + doit traiter la question des RLPI	à nous interroger sur l'équilibre à trouver entre les informations « physiques » et ce qui est relève des informations sur supports numériques. - La suppression des pré-enseignes nécessite de proposer des dispositifs de remplacement pour informer et aider à diriger les usagers de manière satisfaisante. - La signalétique d'intérêt locale est à considérer comme une aide à la fin d'un cheminement, comme outil d'information pour les derniers kilomètres, après le suivi de la signalétique directionnelle.	
Le paysage est souvent utilisé comme thème fédérateur. Beaucoup de travaux sur la paysage sur le Vercors. C'est un thème « obligé » pour les PNR (patrimoine ; outil de médiation ; objet de travail).	Faire de la charte le support d'une culture partagée plus qu'une réglementation.	- Loi paysage de 1993 - Loi de reconquête pour la biodiversité et les paysages

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Le « zéro artificialisation nette »	Problème pour une commune rurale. Difficile d'entendre « zéro artificialisation nette ». Dommage de ne se focaliser que sur une approche comptable de la construction. Réflexion sur l'utilisation des terres agricoles. Ne pas faire du ZAN le préalable !	Attendus du SRADDET et de la note ministérielle émanant du plan biodiversité (octobre 2018)
100 % des opérations d'aménagement d'ensemble (réhabilitation/urbanisation nouvelle) font l'objet d'une démarche d'urbanisme durable (écoquartier par exemple)	« Démarche d'urbanisme durable » → un peu vague, plutôt axer sur le respect d'au moins 3 grandes actions/thématiques : - mixité sociale - énergie, gestion de la ressource - biodiversité - économie du foncier Il faudrait viser la créativité. Attention à ne pas tomber dans du quasi-règlementaire. Intéressant de re-fixe les objectifs tous les 3 ou 5 ans, surtout leur déclinaison (car les outils et réglementations vont certainement évoluer dans le même temps).	

Liste des participants

Nom	Organisation
Amandine DECERIER	EP SCOT de la Grande Région de Grenoble
Abdallah El Hage / EXCUSE	DDT 26
Marc GIVRY	Marc Givry Architecte
Gabriel TATIN	Autrans-Meaudre en Vercors
Marie Baccon	st nizier du moucherotte
Patrice Ferrouillat	Cognin les Gorges
Michèle Frémaux	CAUE de la Drôme
Matthieu Lesieur	CC Royans Vercors

ATELIER ÉNERGIE & MOBILITÉ

MATIN



Source : PNRV (café)

Rapide rappel des éléments d'introduction du thème

Les quarante premières minutes de l'atelier ont été consacrées à rappeler les échanges tenus lors des ateliers énergie-mobilité précédents, puisque seulement une personne y avait participé. Cela a suscité quelques réactions et demandes de précisions complémentaires.

Un participant questionne notamment la nécessité de poursuivre le développement de productions électriques intermittentes et difficilement stockables (solaire, éolien, hydroélectricité) alors que le territoire est déjà excédentaire en production d'électricité. Ne faut-il pas travailler davantage sur la question du stockage, pourquoi pas le pompage turbinage de l'eau par exemple auquel les dénivelés du Vercors peuvent se prêter ?

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Faut-il introduire la neutralité carbone dans la charte ?

On rappelle que l'Etat s'est fixé comme objectif national la neutralité carbone en 2050 (loi énergie-climat du 8 nov. 2019).

Le lien entre énergie/mobilité et changement climatique est évident, la question de

la neutralité carbone renvoie justement à cela. On reconnaît que dans les projets TEPos on focalise surtout sur l'énergie consommée et produite et peu sur la réduction des émissions de GES (gaz à effet de serre) qui y sont liées. C'est par contre le cas dans les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) dans lequel la question de la qualité de l'air est aussi traitée en lien avec la santé. La neutralité carbone suppose de prendre en compte les émissions non-énergétiques du territoire principalement liées aux pratiques agricoles (aussi à la gestion des déchets), ainsi que les capacités de stockage de carbone du territoire (principalement via les prairies et forêts).

Est-ce que le Parc se lance dans cet exercice d'équilibre sur le carbone ? N'y a-t-il pas un risque de stigmatisation de l'élevage bovin ? N'est-ce pas un peu facile de considérer l'immense capacité de stockage de notre territoire du fait de ses forêts et prairies ? Ne vaudrait-il mieux pas identifier les bonnes pratiques en matière de stockage de carbone dans les domaines de l'agriculture, du bâtiment, de la gestion forestière... pour les mettre en avant et tenter de les développer ? Mais aussi identifier les mauvaises pratiques (non énergétiques) qui contribuent à relarguer du carbone : brûlage à l'air libre (santé), émission de méthane incontrôlées (fumiers et lisiers bord de champs ...), ...

Les participants s'accordent sur le fait que **la neutralité carbone soit prise en compte**, mais qu'y soit ajouté **le maintien des stocks de carbone**, cela ayant aussi une conséquence sur les paysages, les principaux stocks relevant des forêts et des prairies. Compte tenu de la grande capacité de stockage de carbone du territoire **la neutralité carbone peut aussi être réfléchie avec les territoires voisins**. D'après les données de l'Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE), le Vercors stocke l'équivalent d'environ 150 ans d'émissions annuelles.

La baisse des émissions de GES doit également être prise en compte notamment en lien avec les actions permettant de décarboner la mobilité ou le chauffage des logements. **Les bonnes pratiques qui permettent le stockage de carbone ou l'évitement d'émissions de carbone sont à encourager** comme la construction bois, la méthanisation. A contrario, les mauvaises pratiques doivent être évitées : le brûlage à l'air libre, les lisiers et fumiers non valorisés...

La question des émissions de GES d'origine agricole reste posée, car elle est la source la plus importante près de 36% des émissions d'équivalent CO2 du territoire, quasiment équivalente aux émissions de GES dues aux transports sur le territoire (33%). La diminution du cheptel n'est pas un objectif entendable, la question serait plutôt celle de l'affectation de ces émissions de GES et donc de la traçabilité des produits carnés et laitiers, pour affecter ces émissions aux consommateurs.

La question d'un tourisme moins carboné est également posée, avec un effort tout particulier à faire sur les transports, premier poste d'émissions de GES d'un séjour à la montagne.

Question 2 : Faut-il relancer le débat sur le transport par câble et de manière générale contribuer au développement des transports décarbonés (électrique, hydrogène, biométhane...) ?

Ce sujet pose la question des liens plaine-massif à la fois pour des besoins de tourisme récréatif mais aussi pour les liaisons domicile-travail. Cela doit être pensé globalement en intégrant toutes les conséquences d'un aménagement potentiel et non en se focalisant sur l'objet même du téléphérique, comme cela a pu être le cas par le passé. Un tel projet pourrait être acceptable s'il est construit en concertation avec les habitants, les élus et les professionnels des communes du Vercors concernées.

Au delà du transport des personnes la question de la logistique et du transport de colis est aussi posée. Comment diminuer le nombre de camion qui acheminent parfois un seul colis ? Est-il possible de mettre en place des solutions de regroupement pour diminuer le nombre de camion circulant sur les routes ?

Il est proposé de ne pas se focaliser sur les techniques seules, si performantes soient-elles, mais de bien appréhender les questions de mobilité et de transport aussi sous l'angle de l'organisation. Cela peut consister à optimiser le taux de remplissage des véhicules, mais également à diminuer les besoins de déplacement : télétravail, consommation locale, changement de mode de vie, etc.

Discussions des propositions étendards

Les propositions étendards sont passées en revue et commentées :

Objectif TEPos en 2038 :

Cet objectif est validé comme à inscrire dans la charte, mais s'il est atteint avant l'issue de la charte c'est encore mieux. Il est proposé d'introduire la notion d'urgence (l'urgence climatique est dans la loi) et les notions d'organisation, de solidarité, de collectif.

Un participant propose à ce que le niveau d'auto-suffisance soit précisé par rapport aux réels besoins en énergie (nature du besoin et temporalité), avec l'idée de pouvoir faire face à des ruptures d'alimentation et contribuer à la résilience du territoire en matière énergétique.

Les bâtiments tertiaires doivent avoir baissé leur consommation de 60% d'ici 2038 :

Cet objectif est validé comme à inscrire dans la charte. Cet objectif est inscrit dans la loi avec l'échéance 2050. Il est proposé d'anticiper la mesure, pour faire notamment des bâtiments publics une priorité forte. Cela implique des mesures à prendre à la fois sur les usages des bâtiments et leur bonne gestion ainsi que sur les travaux de rénovation.

La rénovation des logements doit atteindre le rythme annuel de 2% du parc bâti par an :

Cet objectif est validé comme à inscrire dans la charte, mais l'objectif est nuancé pour un rythme de 2% à atteindre en fin de Charte.

On rappelle que cela est extrêmement ambitieux mais néanmoins nécessaire pour atteindre l'objectif TEPos. Cela implique des investissements considérables, une politique d'aide régionale et/ou nationale, mais aussi un accompagnement des particuliers, et des formations pour les artisans.

Les formes urbaines sont également évoquées comme à prendre en compte dans les projets de rénovation ainsi que la question du nombre d'occupants par logement (m2/pers) qui influence aussi la dépense énergétique.

Faire passer le taux moyen d'occupation des véhicules de 1,24 à 1,5 :

Cet objectif est validé comme à inscrire dans la charte, mais la question est soulevée de passer à 2 plutôt que 1,5 qui ne serait pas suffisant pour atteindre l'ambition de -50% de GES.

Les calculs fait par un participant selon certaines hypothèses, montre que si le nombre de personnes ayant besoin de se déplacer n'évolue pas il faudrait passer à un taux de remplissage d'au moins 2 afin de réduire les émission de GES de 50%. Le taux de 1,5 est donc peut ambitieux.

Ne faut-il pas assortir ou remplacer cet objectif de la diminution du nombre de véhicules sur la route ? Car l'indicateur ne reflète pas les conséquences des efforts qui pourraient être fait pour développer le report de la voiture vers les mobilités douces, les transports en commun ou encore le télétravail.

Création d'un service de transport reliant Vercors Isère et Drôme :

Cette proposition est questionnée : quels sont les besoins, quelle est la demande réelle ? Est-elle seulement touristique ou provient-elle des habitants ?

Augmenter le pourcentage de nuitées sans voiture :

Cette proposition va dans le bon sens, mais elle est questionnée car nous n'avons pas aujourd'hui les données pour alimenter cet indicateur.

Cela implique de développer les liaisons avec les gares. Il serait intéressant de distinguer hiver et été.

100% des communes éteignent ou modulent leur éclairage public :

Cet objectif est validé comme à inscrire dans la charte. Il fait consensus.

Un participant pose la question de la sobriété numérique partant du constat que le numérique pèse aujourd'hui lourd en énergie et en émissions de GES et connaît une augmentation très rapide (la part du numérique dans la consommation mondiale d'électricité serait de 10%). Bider les antennes sur le territoire ?

Multiplier par deux l'énergie produite à partir du bois énergie :

Cet objectif est validé comme à inscrire dans la charte. On insiste sur la qualité du bois et des appareils de chauffage pour améliorer la qualité de l'air et contribuer à l'objectif par une meilleure efficacité de combustion.

Le solaire couvre 50% des toitures orientées dans le quart sud :

Cet objectif est validé comme à inscrire dans la charte.

L'énergie grise et les émissions de GES liées à la fabrication des panneaux photovoltaïque sont questionnées. Un participant souhaiterait que cela soit davantage pris en compte.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Inscrire la neutralité carbone du territoire en 2038	Les participants de cet atelier étaient d'accord avec cette proposition	Anticipation de l'objectif national à 2050 Fait le lien avec les démarches PCAET
Mettre un indicateur CO2 sur les actions d'atténuation liées à l'énergie mais aussi sur les actions non énergétiques	Demande des participants	
Encourager les pratiques permettant le stockage de carbone, et réduire les pratiques générant des émissions directes de carbone	Implicite par rapport à la neutralité carbone	
Concernant la mobilité la priorité doit être mise sur la réduction de l'usage individuel de la voiture, en augmentant le taux de remplissage des véhicules, en facilitant le report vers d'autres modes et en travaillant sur le non-déplacement	Les aspects technologiques et l'évolution des motorisations sont importants, mais ne sont pas vraiment aux mains des collectivités	

Avis sur les objectifs étendards

Les objectifs qui font consensus parmi les participants de l'atelier

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un consensus	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Objectif TEPos en 2038	Ambition en accord avec le TEPos mais qui donne davantage de temps pour l'action en se calant sur le calendrier de la charte	
Baisser de 60% la consommation des bâtiments tertiaires d'ici 2038	15 ans pour rénover tous les bâtiments tertiaires, c'est atteignable	Objectif dans la loi à 2050

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

La rénovation des logements doit atteindre le rythme annuel de 2% du parc bâti par an	En gardant à l'esprit que cela représente un très très gros effort, une action forte de coordination et d'importants moyens financiers	Objectif du TEPos
100% des communes éteignent ou modulent leur éclairage public	Cela fait consensus, c'est tout à fait atteignable	Bien engagé avec le projet de RICE
Multiplier par deux l'énergie produite à partir du bois énergie	C'est ambitieux mais nécessaire, cela reste nettement en dessous du potentiel maximum que représente l'accroissement annuel de la forêt	Objectif du TEPos
Le solaire couvre 50% des toitures orientées dans le quart sud	C'est très volontariste, mais il y a des dynamiques en cours	Objectif du TEPos

Les objectifs qui semblent légitimes aux yeux des participants mais nécessitent encore d'être précisés

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Faire passer le taux moyen d'occupation des véhicules de 1,24 à 2	L'objectif a été revu à la hausse par les participants. La question de la baisse du nombre de véhicules circulant sur les routes est posée, car l'indicateur n'inclut pas cette dimension.	
Augmenter le pourcentage de nuitées sans voiture	Aucune donnée disponible pour le moment, difficulté de fixer une valeur initiale et une valeur cible	

Les objectifs pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Création d'un service de transport reliant Vercors Isère et Drôme	La question du véritable besoin est posée	

Liste des participants

Nom	Organisation
Anne-Marie Chataing	Lans en Vercors
Stéphane Pralet	Autrans
Cécile BENECH	SCOT
Martine Romarie	Bouvante
Emily Plaisance	Les Belleville
Laurence MALARET	ENSAG - LabEx Item et LabEx AE&CC
Yves MONIN	Seyssinet-Pariset / PNRV
Jean-Jacques JASSERAND	Saint-Agnan-en-Vercors / SAS VercorSoleil
Dutrievoz	Autrans Meaudre en vercors
Jean-Luc Baietto	Die
Alice Dumoulin	Méaudre
Patricia Magnat	Barbières

ATELIER BIODIVERSITÉ/AGRICULTURE

APRÈS-MIDI - 1ère série d'ateliers



Source : PNRV

En introduction, quelques points-clés sont posés pour contextualiser les échanges qui auront lieu dans le cadre de cet atelier croisé.

Pour l'agriculture, voici les objectifs étendards en lien avec la biodiversité sur lesquels les participants de l'atelier du matin se sont mis d'accord

- 100 ha exploités en agro-foresterie/agro-écologie en 2038
- 100 % d'autonomie fourragère pour les exploitations en augmentant/maintenant la surface en prairies naturelles
- 1/4 des communes du Parc en zéro-phyto

Et pour la biodiversité, le point essentiel concerne :

- un contexte d'urgence climatique et d'urgence écologique → le Parc du Vercors a une responsabilité forte à préserver la biodiversité qu'il accueille aujourd'hui. La question sera donc de savoir quelles agricultures choisir et accompagner dans un contexte de changement climatique.

Par ailleurs, les actions du Parc concernant les liens entre agriculture et biodiversité sont ou pourraient être de plusieurs types :

- Par le service Biodiversité : actions de communication, de gestion des habitats, de gestion des espèces (réintroductions)
- Par le service Agriculture : appui au développement de l'agriculture → un Parc accompagnateur. Pour les années à venir vers quelle agriculture tendre : un Parc animateur de réflexion et lanceur d'alerte ?
- Par le service Culture et Éducation : le rôle de l'éducation en filigrane pour les enfants et les adultes dans ces croisements multiples entre agriculture et biodiversité

Agriculture et biodiversité, deux mondes étroitement liés. Sont-ils complémentaires ou s'opposent-ils ?

Une histoire commune, une reconnaissance mutuelle

En pré-requis aux échanges, la place de l'agriculture par rapport à la biodiversité est rappelée ainsi que la **reconnaissance mutuelle de ces deux mondes**. En effet, une histoire commune lie l'agriculture et la biodiversité, particulièrement sur le Vercors avec les arbres taillés, les prairies naturelles, les paysages et la création du Parc !

Il faut continuer à faire en sorte que ces deux mondes restent complémentaires et ne pas stigmatiser l'agriculture, le **Parc doit avoir un rôle fédérateur** et pour cela être vigilant sur les méthodes et les actions mises en place.

Les synergies entre agriculture et biodiversité, services réciproquement rendus

• *Prairies fleuries et fauche tardive*

Le concours des prairies fleuries est vu comme une bonne synergie entre agriculture et biodiversité : la part des prairies naturelles est reconnue dans l'alimentation des bovins pour la qualité du Bleu (cahier des charges du Bleu du Vercors-Sassenage) et d'autre part elles sont un facteur de maintien de la biodiversité.

Une personne explique que les appuis liés aux MAE (Mesures agro-environnementales) pour le maintien et le développement de prairies permanentes sont actuellement restreints aux espaces Natura 2000 et qu'il serait intéressant de généraliser ce soutien. Des co-financements pourraient amplifier encore cette action.

Une autre personne modère cette remarque en remarquant que si l'agriculture vise à davantage d'autonomie fourragère, il risque d'y avoir également davantage de retournement de certaines prairies et moins de prairies naturelles. Dans ce cadre donner un objectif en termes de prairies naturelles pourrait « coïncider » l'agriculture locale au regard de ses cahiers des charges.

La question de la fauche tardive est également abordée comme une pratique qui permet d'accroissement des oiseaux prairiaux et également favorables aux pollinisateurs.

=> Il s'agit ici de réaffirmer la place de l'**agriculture comme facteur de maintien voire de développement de la biodiversité**.

• *Utilité de la faune sauvage pour l'agriculture*

Un second sujet permet d'évoquer cette fois les services rendus par la biodiversité à l'agriculture et particulièrement la faune sauvage comme auxiliaire de culture.

Ainsi par exemple, en matière de synergie, la lutte contre le campagnol, qui impacte fortement les cultures, pourrait s'appuyer sur de la lutte biologique utile à la biodiversité. Il pourrait être intéressant de **favoriser leurs prédateurs naturels** (rapaces ou renards en particulier) **pour les réguler et protéger les cultures**. Cela impliquerait ainsi par exemple que le renard soit classé utile et donc de travailler en lien étroit avec les ACCA.

Le développement de nichoirs à chiroptères relève de la même idée : développer les auxiliaires de cultures utiles à la fois à l'agriculture et à la biodiversité et faire par exemple de la lutte biologique dans les vignes.

Une personne évoque les services rendus par d'autres espèces, et notamment

l'équarrissage opéré par les vautours qui ont été réintroduits par le Parc du Vercors par exemple.

Est également évoqué le service que rendrait le loup en régulant la population des ongulés qui ont un impact négatif sur le renouvellement de la forêt. Une personne rebondit sur l'évocation du loup pour dire qu'il a un véritable impact sur l'agriculture.

=> Il s'agit ici de choisir de **faire du préventif grâce à la faune sauvage** utile à l'agriculture plutôt que du curatif.

Un consensus apparaît pour ce qui concerne la « faune ordinaire ».

Les sujets d'alertes

- **Artificialisation des sols et usage de produits phytosanitaires**

La question de l'artificialisation des sols et de l'érosion est également soulevée et le fait que les problématiques soient différentes selon les secteurs est abordé. Il est également fait état de l'utilisation de produits phytosanitaires nuisibles à la biodiversité sur le pourtour du Parc et à la santé humaine (pour la nuciculture en particulier), créateur de conflits entre acteurs.

- **Lien entre agriculture, biodiversité et paysage**

L'agriculture est une activité indispensable au maintien de paysages ouverts. Sur certains secteurs, elle **abandonne les coteaux** comme à Choranche par exemple. Ici, la biodiversité, le paysage et l'agriculture sont complémentaires.

Il y a donc une problématique liée à la **déprise et à la fermeture** pour les paysages de piémonts.

Les **haies** supprimées et les arbres taillés non entretenus qui font pourtant partie du paysage et du patrimoine culturel, sont des habitats importants pour la biodiversité. Ils sont également un sujet qui met en lien agriculture et biodiversité et qui devra faire l'objet d'une attention particulière.

- **L'élevage bovin et la production de gaz à effet de serre**

Ce point d'alerte est surtout vrai sur l'agriculture conventionnelle et l'élevage intensif.

Des enjeux communs pour l'avenir

Sur ces sujets centraux pour le territoire, que sont l'agriculture et la biodiversité, les participants sollicitent la mise en place d'une gouvernance spécifique, et mixte.

- **L'agroécologie**

Une personne évoque l'agro-écologie comme possibilité de développement complémentaire entre agriculture et biodiversité. Elle aurait notamment un impact favorable sur les pollinisateurs, enjeu de demain.

En particulier, les Mesures Agro-Environnementales qui ont déjà été évoquées plus haut sont un vecteur de devenir commun. La question est posée de savoir si la généralisation des MAEC sera prévue dans le cadre de la prochaine PAC. Pour certains participants c'est une nécessité, ces outils sont nécessaires et doivent continuer à être portés par le Parc.

Concernant la gestion des prairies, la synergie possible entre biodiversité et agriculture dans un contexte de changement climatique a également été évoquée. Les prairies rencontrent effectivement (et vont rencontrer de plus en plus) des problématiques de

sécheresse et une personne pense qu'il faudrait peut-être anticiper l'impact du changement climatique et travailler à l'évolution des prairies semées pour qu'elles continuent à avoir du rendement tout en ayant une biodiversité qui s'adapte aux nouvelles conditions climatiques. Elle évoque la nécessité de faire évoluer les cahiers des charges des signes officiels de qualité, voire de la marque « Valeurs Parc naturel » en parallèle.

- **La qualité de l'agriculture, génératrice de biodiversité et de santé via l'alimentation**

La qualité des productions / de l'alimentation / de la santé, qui est une question à l'interface entre agriculture et biodiversité est ainsi abordée. Dans le cadre de ce lien, il est proposé que l'agriculture Bio soit valorisée par le Parc sur le territoire et qu'il y ait un travail particulier, porté par le Parc, sur les OGM et leur limitation.

- **Partage de la ressource en eau**

Dans un contexte de changement climatique, la ressource en eau devient stratégique, avec une demande d'accès par l'agriculture et une compétition avec d'autres usages et la préservation de l'état de conservation des milieux aquatiques et des zones humides. Dans ce cadre, deux sujets particulièrement sont abordés :

- la fragilité des alpages pour lesquels il existe un enjeu de pérennité à long terme. Sur ce sujet, des actions du type alpages sentinelles sont préconisées.
- l'importance du maintien des haies et des zones humides par les agriculteurs : pour stocker le carbone (Zone humide), limiter la perte hydrique dans les culture (haies), favoriser le report sur pieds des végétations... ces infrastructure agro-écologique ont donc de multiples rôles stratégiques dans les exploitations agricoles et pour la fonctionnalité des écosystèmes.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Artificialisation des sols et usage de produits phytosanitaires	Hétérogénéité spatiale de l'artificialisation, et nuisibilité des produits phyto sur la biodiversité et la santé humaine	Contributions des habitants
Lien entre agriculture, biodiversité et paysage	Déprise, embroussaillage,	
La biodiversité comme atout pour les agricultures de demain	Auxiliaires de cultures qui limitent les produits phyto et les dégâts aux cultures	Contributions des habitants stratégie biodiversité interne

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

	microfaune du sol qui aère et fertilise les sols (lien à l'enjeu précédent)	stratégie agricole (doc issu des travaux de production durable)
La qualité de l'agriculture, génératrice de biodiversité et de santé via l'alimentation	Le débat porte plutôt sur comment on réussit à répondre à cette demande : diversité des productions pour autonomie alimentaire	Atelier biodiv du matin atelier agri du matin contribution des habitants

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
L'agroécologie	Sujet vaste qui nécessite de questionner le rôle du parc et de l'orienter vers certains axes nous semblant stratégiques : ex : MAE, agro-foresterie, itinéraires techniques intégrant le pâturage sous forêt par exemple, la conso des ligneux par les animaux etc...	Contributions des habitants stratégie biodiv' interne ateliers biodiversité ateliers agriculture stratégie agricole (doc issu des travaux de production durable)
• Partage de la ressource en eau	Comme l'agro-écologie, sujet très vaste et stratégique qui nécessite de choisir les orientations prises par le Parc – lien à faire avec les EPCI qui ont une partie de la compétence (PPT, GEMAPI, eau potable via les communes etc...)	Contributions des habitants stratégie biodiv' interne ateliers biodiversité ateliers agriculture stratégie agricole (doc issu des travaux de production durable)

Les éléments qui ne figureront a priori pas dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Enjeu des exploitations bovines et des gaz à effet de serre	Sujet largement plus vaste que le territoire, et finalement peu représentatif des agricultures présentes en Vercors.	

Liste des participants

Nom	Organisme
Lorraine Agofroy	Végétal en Vercors - Autrans
Nathalie Terrier	Saint Andéol
Franck Repellin	Apiculteur
Sylviane Corgiat	Habitante
Jean Deschâtres	LPO AuRA
Michel Vartanian	VP PNRV
Henri-Jacques Sentis	Commune de Choranche
Patrice Fialon	Co. dép. de spéléologie de la Drôme
Cécile Bénech	EPSC
Emily Plaisance	AMM
François Albert	Valence Romans Agglo
Gilles Trochard	Guide naturaliste
Laurence Macaret	Doctorante ENSAG
Serge Chalier	Commune de Villard de Lans
Martine Dutrievoz	
Jo Ficheux	
Catherine Dussart	Château Bernard
Fernand Faure	Saint-Laurent en Royans
Roger Marciau	Société botanique Gentiana
Daniel Vignon	SIVER
Catherine Chaix	Service de remplacement du Vercors
Aurélié Gachon	PNRV
Manon Chevalier	PNRV

ATELIER FORÊT/TOURISME

APRÈS-MIDI - 1ère série d'ateliers



Source : PNRV (plénière)

Les animateurs présentent le déroulement de l'atelier et proposent une explicitation des motivations ayant conduit à la constitution d'un atelier croisé forêt-tourisme.

La forêt est en effet un élément déterminant du territoire, puisqu'elle en recouvre plus de 60 %. Si sa vocation de production de bois a toujours constitué un enjeu fort, on remarque qu'elle est également le support d'une pléiade d'activités touristiques. L'essor des sports de pleine nature ces dernières années a ainsi conduit à une recrudescence de la fréquentation en forêt, d'autant que le Vercors est entouré par les agglomérations de Valence et de Grenoble. A ce contexte d'augmentation de la fréquentation s'adosse une tendance lourde de perte de « culture forestière » dans la société, qui peut conduire à des incompréhensions -voire à des hostilités- vis-à-vis de la gestion et de l'exploitation forestières.

Il est proposé aux participants de faire part de leur ressenti en listant des thèmes, qui ont vocation à être discutés au cours de l'atelier.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Connaissance, communication et sensibilisation

Des échanges se rapportant à la **connaissance, la communication et la sensibilisation** s'engagent. Des opérateurs touristiques soulignent ainsi la **qualité des forêts du Vercors**, dont la gestion en futaie irrégulière participe au maintien du couvert forestier, qui offre de fait des caractéristiques paysagères intéressantes. De même, une exploitation raisonnée comporte l'avantage de constituer un bon support de communication, en particulier pour le grand public.

Un élu ainsi qu'un accompagnateur en moyenne montagne évoquent ensuite l'opération « **Vis ma vie de bûcheron** » conduite par le Parc. Il s'agit d'une initiative intéressante, qui

permet de faire se rencontrer deux mondes tout en instaurant entre eux un cadre de dialogue fécond, propice aux échanges. Mais malgré un nombre de participants satisfaisant (162 en 2019), l'impact reste modeste en regard des bassins de population cernant le territoire. Il est donc important qu'il y ait une **connaissance des réalités de la gestion forestière de la part des acteurs du monde du tourisme** de manière à ce que ces derniers soient en capacité de sensibiliser le grand public. Un accompagnateur en moyenne montagne abonde dans ce sens en précisant que globalement, et même si cela ne constitue pas un module spécifique de leur formation, les AMM étaient sensibilisés à cette question. De fait, il y a une assez bonne interaction public-métiers de la forêt. En revanche, il constate que les **forestiers**, de leur côté, devraient également, et de manière réciproque, **se former aux questions du tourisme et des loisirs** afin de mieux les intégrer dans leur gestion et leurs pratiques.

L'ONF précise que l'on relève tout de même des actes de vandalisme sur des engins forestiers lors d'exploitations, ce qui traduit l'existence d'une hostilité latente chez certains individus, toutefois minoritaires et pas forcément liés au « tourisme ». Il paraît donc important d'**amplifier les actions de sensibilisation et de communication**.

De ce point de vue, **l'école** pourrait être un bon outil car la sensibilisation doit débiter dans la jeunesse. A ce propos, l'ONF précise qu'il est assez peu sollicité pour intervenir dans les classes, en dépit du fait que l'établissement soit en mesure de proposer des modules spécifiques. De fait, il est important que les enseignants se saisissent pleinement des questions forestières et n'hésitent pas à recourir aux structures compétentes en la matière pour intervenir dans les classes.

Question 2 : L'exploitation forestière et les sentiers

Une autre ligne de discussion concerne l'exploitation forestière.

Certaines personnes « liées » de près ou de loin au tourisme déplorent la **multiplication des dessertes forestières**, que les gens ne comprennent pas forcément. Le CRPF précise qu'il est vrai que parfois, des pistes sont créées de manière plus ou moins anarchique au gré des exploitations, notamment en forêt privée, où il existe un morcellement important et, de fait, une multitude de propriétaires, sur lesquels on n'a pas forcément de prise. Toutefois, et en lien avec le syndicat des forestiers privés, l'action des techniciens s'oriente vers l'animation de projets de desserte structurants, cohérents et économiquement justifiés.

La question des **sentiers à caractère patrimonial** (qui présentent également la plupart du temps un intérêt écologique avéré) est également soulevée : ils font en effet souvent l'objet de dommages ou pire disparaissent lors des exploitations forestières. Il faudrait donc travailler spécifiquement sur la connaissance et l'inventaire le plus exhaustif possible de ces sentiers, en proscrivant ou en limitant leur utilisation à des fins de circulation des engins forestiers, de manière à les préserver.

Un autre point de friction concerne la **remise en état des chemins après exploitation**. Sur la commune d'Autrans-Méaudre par exemple, qui est l'une des plus forestières du massif, les retours négatifs sont nombreux. A l'issue de certaines exploitations, il devient ainsi parfois impossible d'emprunter certains sentiers en VTT, à cheval ou même à pied, trop dégradés. L'ONF précise qu'il s'agit d'une vraie question et que des efforts sont faits. Ainsi, par exemple, dans le massif des Coulmes, où une desserte a été créée, il a été tenu compte des sentiers de randonnée, qui ont été évités. Toutefois, sur le volet exploitation, lorsque les coupes sont vendues « en bloc et sur pied », l'office n'a pas la maîtrise du chantier, celle-ci appartenant à l'acheteur. Il y a donc un effort de sensibilisation à faire également en direction des exploitants forestiers.

Réponse est faite que Parc pourrait sans doute jouer un rôle pour mieux concilier exploitation forestière et sentiers de randonnée. Par exemple, sur l'application « Vercors rando », il serait possible de **signaler en temps réel les sentiers impactés** par une exploitation forestière. Toutefois, cela nécessite une réactivité importante des agents, le

problème étant qu'à priori, l'exploitant de la coupe n'est tenu d'informer l'ONF que 48h avant le début du chantier. Sur le terrain, et en amont du chantier, on pourrait en outre envisager l'**apposition de panneaux spécifiques type** sur lesquels seraient mentionnés les itinéraires de substitution, mais aussi des messages brefs d'accueil et d'explication. Enfin, des rencontres entre les écogardes du Parc et les agents de l'ONF en début de saison permettraient aux premiers d'avoir une meilleure connaissance des exploitations potentielles et ainsi de mettre en œuvre conjointement une signalisation adaptée.

Un élu pense qu'il serait bénéfique d'organiser une **réunion publique dans les communes en amont des chantiers**, de manière à expliquer de quoi il s'agit et de détailler les impacts et contraintes potentiels. Les accompagnateurs en moyenne montagne pensent effectivement qu'il s'agit d'une bonne idée et qu'il conviendrait de les associer, ainsi que les personnels des offices de tourisme, interlocuteurs directs du public.

Un participant pense qu'il serait bon d'établir des **zones de quiétude** forestières accessibles au public, qui pourrait venir se ressourcer. Ces lieux pourraient également servir de support à des opérations artistiques, comme à Saint-Jean-en-Royans où un sentier forestier a été aménagé par des artistes. Nécessairement, au sein de ces espaces, la gestion sylvicole devra être adaptée.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Développer la signalisation des chantiers forestiers	Éviter les conflits d'usage ; permettre aux utilisateurs des chemins d'anticiper, modifier leur parcours.	
Développer les actions de communication/sensibilisation auprès du grand public et des scolaires, en lien avec les acteurs touristiques	Accroître la connaissance et optimiser sa diffusion ; faire découvrir la forêt, ses usages et usagers.	
Préserver les sentiers « patrimoniaux »	Richesse patrimoniale et historique, préservation de la biodiversité	
Mieux prendre en compte le réseau de randonnée dans les projets de desserte	Minimiser l'impact sur le réseau de sentiers de randonnée. Concertation sur les enjeux.	

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
L'établissement de zones de quiétude	Ressourcement, expression artistique, préservation.	
Former les forestiers aux spécificités du tourisme	Améliorer la compréhension mutuelle, échanger et mieux communiquer...	

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
L'organisation de rencontres en amont des chantiers	Avoir l'information sur les chantiers suffisamment tôt et être capable d'anticiper les conséquences potentielles de ceux-ci	

Liste des participants

Nom	Organisme
Odile Barbotin	GTV
Florence Debicki	AeM
Pierre Gagnat	MNEI / CPIE
Arnaud Callec	CD38
Félix Philippe	IRSTEA
Andrée Séquier	Saint-Martin-en-Vercors
Bernard Perrin	ONF
Michel Eymard	Rencurel
Stéphane Fayollat	PNRV
Jean-Luc Baïetto	Collectif transition Die
Emmanuel Bosc	PNRV
Pierre Mayade	PNRV
William Rabasse	Traineaux à chiens
Eric Charron	Pluri-actif du tourisme
Denis Pellissier	CRPT AuRA
Noellie Ortega	PNRV
Mathieu Rocheblave	PNRV
Mathieu Rivero	PNRV

ATELIER AMÉNAGEMENT/ÉNERGIE

APRÈS-MIDI - 1ère série d'ateliers



Source : PNRV (plénière)

Compte rendu des échanges

Energie et paysage

L'impact de l'**exploitation de la biomasse (bois-énergie)** sur les paysages pouvant être générée par les territoires voisins. Prendre en compte les enjeux d'exportation de biomasse, de régulation (volume et surface), de protection.

Orientations ou pistes d'action

- Compensation des fluctuations des prix du bois de coupe / favoriser l'utilisation du bois local
- Renouvellement des forêts : pression des ongulés et impact du changement climatique
- Industrie de 1ère et 2nd transformation à relocaliser sur les territoires
- Eviter la concurrence au bois d'oeuvre
- Dans le cas de nouvelles dessertes forestières on portera une attention particulière à la protection des zones de captage.

Impact sur les grands paysages du développement de l'énergie éolienne

Orientations ou pistes d'action :

- Éducation au paysage / information / sensibilisation / formation
- Développer le portage local pour une meilleure acceptation
- Elargir la réflexion : acheminement, stockage et utilisation de l'énergie

Energie et patrimoine bâti : développement du solaire sur les bâtiments patrimoniaux

Orientations ou pistes d'action :

Les PLUI devraient identifier les secteurs où l'on peut encourager le solaire en toiture et d'autres où il sera autorisé uniquement sous certaines conditions.

Réhabilitation du patrimoine bâti peut interférer avec sa préservation

Orientations ou pistes d'action :

Une vigilance particulière sera portée sur le caractère patrimonial de certains bâtiments lors des projets de réhabilitation thermique. Ces projets pourront aussi contribuer à leur revalorisation.

Aménagement – mobilité et paysage

Les aménagements lourds sur les territoires ruraux et périurbains peuvent avoir de forts impacts paysagers.

La métropolisation pose la question de la localisation de l'habitat et des flux de déplacement associés.

La densification de l'habitat permet le développement des réseaux de chaleur et peut faciliter la relocalisation de l'économie et le développement des circuits de proximité.

L'habitat sous forme groupée contribue à la diminution des consommations d'énergie.

Une offre d'habitat sur le territoire devrait s'accompagner d'une offre de télétravail.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources
Réguler la production de bois-énergie issue de la biomasse afin de maîtriser ses impacts sur les paysages	La pression sur la forêt est de plus en plus forte avec le développement des réseaux de chaleur XXL	
Les projets éoliens portés localement doivent tenir compte des enjeux paysagers (grand paysage et à l'échelle plus		L'atteinte de l'objectif TEPOS nécessite une réflexion qui doit faire aboutir à des installations

locale)		
Le développement du solaire en toiture doit tenir compte des enjeux patrimoniaux	Les documents d'urbanisme fixent des objectifs d'économie d'énergie et de production en identifiant les secteurs propices ou au contraire sensibles	
La localisation de l'habitat doit privilégier les espaces déjà bâtis et doit s'accompagner de services adaptés aux besoins d'aujourd'hui (télétravail)		

Liste des participants

Nom	Organisme
Yves Monin	Seyssinet-Pariset / VP PNRV
Jacques Adenot	Président PNRV
Sylvie Vallet	Urbaniste / BE
David Meyer	BE
Marie Baccon	St Nizier du Moucherotte
Marc Givry	Architecte
Julie Faivre	Saint Martin en vercors
Michèle Froemau	CAUE 26
Amandine Decerier	EP SCOT Grand Grenoble
Agnès Tregret	VP PNRV
Stéphane Pralet	Autrans
Patrice Ferrouillat	Cognin les Gorges
Cécile Clément	ARS ARA DD 38
Mireille Charpy	Cinema Le Clap Lans en Vercors

ATELIER FORÊT/BIODIVERSITÉ/ÉNERGIES

APRÈS-MIDI - 2ème série d'ateliers



Source : PNRV

Il est exposé aux participants le thème de l'atelier ainsi que les enjeux qu'il sous-tend. La forêt recouvre plus de 60 % de la superficie du territoire. Pourtant, à sa vocation économique de production de bois, qui sera manifestement amplifiée à l'avenir par l'accroissement de la mobilisation de bois énergie, s'ajoute une fonction écologique de première importance puisque les peuplements forestiers sont le support d'une faune et d'une flore particulièrement riches. Par ailleurs, d'autres ressources naturelles locales sont potentiellement le support du développement d'énergies renouvelables (l'éolien par exemple), ce qui pose des questions sur la compatibilité des futurs aménagements avec la préservation de la biodiversité.

Il a donc semblé pertinent de lier, le temps de l'atelier et dans le cadre de la vision prospective qui est celle de la charte, ces trois thématiques.

Il est proposé que les participants prennent la parole durant dix minutes afin de lister des thèmes pouvant faire l'objet de frictions ou de complémentarités.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Connaissance de la biodiversité forestière

Les participants paraissent assez unanimes pour souligner qu'il existe un **déficit de connaissances sur la biodiversité forestière**, notamment pour la flore (mousses par exemple). Les forestiers (CRPF et ONF) soulignent ainsi que n'étant pas titulaires d'un savoir extrêmement précis sur la biodiversité, notamment exceptionnelle, il conviendrait

d'**amplifier les liens** avec les acteurs du monde de l'environnement. Le surcroît de connaissances qui en résulterait permettrait sans doute d'être plus vigilant lors des opérations de martelage (désignation des arbres à prélever) et de donner des conseils plus avertis aux propriétaires forestiers. De ce point de vue, un exemple très concret concerne les chouettes : lors des opérations de martelage, un meilleur repérage des arbres à cavités aurait l'avantage de permettre leur conservation.

Un participant pose la question des **zones forestières en libre-évolution**, qui présentent une véritable richesse en matière de biodiversité. Un autre précise que sur l'UT Vercors, seulement 50 % de la forêt fait l'objet d'exploitation (8000 ha sur 16000). Cette non-gestion est essentiellement due aux conditions d'exploitation difficiles, qui ne permettent pas la mobilisation des bois dans des coûts économiques raisonnables. De fait, il pourrait être intéressant de formaliser le rôle de protection de ces forêts en proposant, dans chaque peuplement représentatif des réalités du Vercors, un **suivi écologique**. Cela permettrait, au-delà du développement de la connaissance locale, de proposer des comparaisons avec les zones gérées. Cette remarque concerne également les « vieilles forêts ».

De manière globale, il résulte des échanges que le Parc a un rôle à jouer en matière de médiation, de sensibilisation et de communication. Il peut ainsi être moteur pour faire converger les différents acteurs autour d'une exploitation raisonnée des ressources du territoire qui tienne compte des différents équilibres.

Question 2 : Les énergies renouvelables

Le Parc du Vercors est reconnu territoire TEPOS (Territoire à Énergie POSitive). Dans ce cadre, un diagnostic énergétique poussé a été réalisé, qui, en plus d'un bilan de l'état des consommations, met en évidence les gisements en matière de **développement des énergies renouvelables** à horizon 2030/50. La lecture du document montre que deux ressources majeures s'esquissent.

Le **bois énergie** a la double particularité de constituer -sur le territoire du Vercors mais également au niveau national- la ressource la plus abondante et la plus facilement mobilisable. De fait, la diversification attendue du mix énergétique et la réduction de l'utilisation des énergies fossiles conduit à penser qu'une **mobilisation accrue de la biomasse forestière va se dessiner dans les années à venir**. Les participants, tant forestiers qu'environnementaux, s'interrogent sur plusieurs aspects. Tout d'abord, on constate d'ores et déjà le développement d'importantes chaufferies collectives, comme Biomax à Grenoble, qui doit être mise en service en 2020 et dont la consommation devrait s'élever à environ 90.000 tonnes de bois annuellement. Or, les participants se demandent d'**où va provenir la matière** et dans quelles **conditions celle-ci va être mobilisée**. En effet, force est de constater qu'une certaine **opacité caractérise les flux de bois énergie**, ce qui est de nature à légitimer les inquiétudes. Si les peuplements du plateau, de qualité, sont plutôt orientés en faveur du bois d'œuvre, les forêts des contreforts pourraient faire l'objet d'une pression de la part du bois énergie. Les représentants des associations environnementales craignent donc le développement des **coupes à blanc**, qui bouleversent les milieux et les espèces (la mécanisation des chantiers, avec des engins lourds, fait également craindre le tassement des sols).

Par ailleurs, ces derniers font également part des risques qu'il y a à brûler du bois dans de mauvaises conditions (bois humide et/ou foyers non adaptés pour le filtrage des particules), ce qui accroît l'**émission de particules** et affecte ainsi la santé publique. Sur ce sujet, il est précisé que les unités industrielles sont équipées de filtres et présentent un impact limité sur la qualité de l'air. En revanche, les enjeux les plus sensibles concernent les foyers individuels, foyers ouverts ou poêles anciens, et, de fait, plus polluants, notamment lorsque le bois brûlé est de mauvaise qualité.

A côté du bois énergie, l'**éolien** est une ressource renouvelable qui pourrait être développée. Si de prime abord son développement paraît légitime, compte tenu du gisement de vent sur le Vercors les technologies utilisées présentent des **inconvénients majeurs pour les acteurs de la biodiversité**. En effet, les éoliennes sont, de manière logique, implantées dans des zones venteuses, et plus particulièrement à proximité des cols (par ex. le col de la Bataille). Or, il se trouve que ces cols constituent des **couloirs de migration pour les chauve-souris et les oiseaux**. Les chiroptères, bien présents sur le Vercors, sont également sensibles à cette technologie. Il convient donc de sélectionner les sites éligibles à l'implantation des éoliennes avec un soin tout particulier, de manière à réduire au maximum l'impact sur ces espèces.

Le développement des énergies renouvelables ne représente pas la seule piste de travail, les économies d'énergie étant au moins aussi importantes. La proposition étandard d'éteindre ou de moduler l'**éclairage public en coeur de nuit**, présentant également des avantages pour la biodiversité, fait consensus.

Question 3 : La desserte forestière et l'introduction de nouvelles essences

En matière forestière, des points de frottement apparaissent sur deux sujets sensibles : les dessertes et l'introduction de nouvelles essences.

Ainsi, les représentants du monde de l'environnement s'interrogent sur la **multiplication des dessertes forestières** et sur la densification du réseau, qui conduit petit à petit à réduire les zones de quiétude et morceler les écosystèmes forestiers. La rationalité économique de certains projets est également, de leur point de vue, sujette à interrogation.

Il est ainsi demandé quel est le positionnement du Parc sur ces questions. Il est précisé qu'il s'agit d'une thématique délicate et qu'il convient d'appréhender plusieurs aspects. Tout d'abord, il faut prendre en compte la nature des projets. Ainsi, mieux vaut, pour desservir un massif, concevoir une route forestière structurante, sur laquelle seront branchées des pistes qu'une multitude de pistes créées de manière anarchique au gré des exploitations, toujours plus impactantes pour le milieu ainsi que d'un point de vue paysager.

Ensuite, l'opportunité économique des dessertes doit effectivement être étudiée avec soin. Cependant, il existe des gardes-fous importants car les projets étant subventionnés, les services instructeurs (DDT) sont vigilants à cet égard. Ainsi, le porteur doit être en mesure de faire état des volumes potentiellement mobilisables à cinq ans, ce critère entrant en compte dans la notation des dossiers. Enfin, si l'on se place à l'échelle du massif, il faut constater que la couverture n'est pas homogène, le Vercors nord étant plus densément desservi que d'autres secteurs.

La forêt est impactée au premier chef par le changement climatique, et celui-ci agit d'ores et déjà sur la répartition et la dynamique des essences, dont certaines, selon toute vraisemblance, ne seront plus adaptées dans les décennies à venir (épicéa par exemple). Le changement climatique est donc un déterminant essentiel de la gestion forestière et les forestiers réfléchissent aux essences potentiellement adaptées aux évolutions du climat. Cela se matérialise parfois par l'introduction d'espèces exotiques (douglas, cèdre, etc.), ce qui peut impacter la biodiversité. Face à cela, certains représentants environnementalistes préconisent de regarder ce qu'il se passe dans les forêts en libre-évolution car, selon eux, la nature est capable de se « débrouiller seule », les écosystèmes fonctionnels sont plus résiliants.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources
Eviter le morcellement des massif forestier et garantir leur bonne état de conservation	Les dessertes forestières doivent faire l'objet d'une attention particulière, intégrant à la fois des objectifs économique d'exploitation, mais également des enjeux de préservation des continuités forestières pour maintenir la résilience des forêts face au CC	Contributions habitants
Connaissance de la biodiversité forestière	c'est en partageant cette connaissance avec les acteurs qu'on pourra prendre en compte la biodiversité en amont des projets	La connaissance au coeur de la stratégie biodiversité interne

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources
Construire une stratégie de développement des énergies renouvelables intégrant en amont les enjeux de biodiversité et la responsabilité du territoire à la préserver	Satisfaire à la fois les besoins en énergie nouvelle (éolien et bois énergie) tout en garantissant le bon état de conservation des milieux et espèces potentiellement impactés.	Stratégie biodiversité interne : Construire une méthode de travail avec l'ensemble des acteurs établissant des principes clairs, et éviter au maximum l'élaboration de cartes

Avis sur les objectifs étendards

Les objectifs qui font consensus parmi les participants de l'atelier

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage consensus ?	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Formaliser la « sanctuarisation » de peuplements en libre évolution	Mesurer l'adaptation « naturelle » de la forêt au changement climatique. Evaluer la biodiversité et comparer avec les zones gérées.	

Les objectifs qui semblent légitimes aux yeux des participants mais nécessitent encore d'être précisés

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Laisser 10 arbres morts/gros bois par hectare	Est-ce la bonne mesure ? Regarder ce qui se fait déjà, not. de la part de l'ONF.	

Les objectifs pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Limitier la densité du réseau de desserte forestière à 3,5 kms/100 ha	Est-ce la bonne mesure ? Plutôt regarder au cas par cas les projets et leur impact.	
Doubler la production et l'utilisation locale de bois énergie sur le territoire d'ici à 2038	Vigilance à avoir afin de veiller à la compatibilité avec les objectifs de limitation des dessertes forestières	

Liste des participants

Nom	Organisme / Commune
Emily Plaisance	AMM
François Albert	Valence Romans Agglo
Gilles Trochard	Guide naturaliste
Laurence Malaret	Doctorante ENSAG
Jean-Luc Baïetto	Collectif Diois Transition
Daniel Vignon	SIVER
Régis Richaud	DGS CCR Royans-Vercors
Roger Marciau	Société botanique Gentiana
Bernard Perrin	ONF
Jean Deschâtres	LPO AuRA
Denis Pellissier	CRPF AuRA

ATELIER PARTAGE DE L'EAU

APRÈS-MIDI - 2ème série d'ateliers



Source : PNRV

Rappel de quelques données de contexte

Issues de l'étude Ressources en eau (2006, PNRV)

1/ Globalement sur les **bassins versants de la Bourne et du Furon** :

- Hiver 1,5 % de l'eau disponible consommée (hors canal de la Bourne)
- Été 5 % de l'eau disponible consommée (hors canal de la Bourne), environ 15 à 20 % avec le Canal de la Bourne

→ Le problème dans le Vercors se pose en termes d'accès à l'eau et non en termes purement quantitatif.

2/ Rappel de l'**observatoire 2.0 : diminution de la ressource en eau** en période estivale

→ Il s'agit de pouvoir s'adapter rapidement.

3/ 70 % de l'**eau consommée sur les bassins versants de la Bourne et du Furon** sont des prélèvements du canal de la Bourne, et sur les 30 % restants :

- 76 % eau domestique
- 14 % agriculture (abreuvement & irrigation)
- 5 % neige de culture
- 5 % autres (industrie, golf, musée de l'eau...)

→ Les premiers consommateurs sont pour domestique & agriculture

4 / **Consommation domestique** :

- Vercors : consommation moyenne AEP (alimentation en eau potable) 160l/j, rendement réseaux 70 %
- France : consommation moyenne 150l/j (100 l/j en 1975, 165l/j en 2004), rendement réseaux 80 %

dont bains 39% / sanitaires 20% / linge 12% / vaisselle 10% / voiture et jardin 6% / cuisine 6% / divers 6% / boisson 1%

→ Il s'agit donc de favoriser les économies d'eau.

5/ Potentielle **augmentation des besoins agricoles** (irrigation)

→ Il s'agit de développer une agriculture résiliente pour minimiser les besoins en eau

6/ La problématique du **stockage artificiel de l'eau**

- favoriser le multi-usage sur les gros stockages (retenues collinaires)
- encadrer le stockage individuel d'eau (récupération d'eau de pluie...)

→ Il faudra traiter la problématique de la conciliation des usages.

Brainstorming

Comme lors de l'atelier précédent, le thème de l'eau - de par sa complexité - entraîne des discussions un peu « confuses » nécessitant de passer beaucoup de temps sur de l'échange de connaissances.

Les discussions sur la gestion de l'alimentation en eau potable occupent les esprits (remunicipalisation de l'eau par exemple), de fait il est rappelé que cette compétence spécifique est détenue par les communes ou communautés de communes et ne prend place dans la charte du PNRV qu'à la marge.

Toujours en marge de la thématique du partage de la ressource, il est mis en avant l'importance de travailler à la préservation de la ressource, notamment au travers de la protection des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

Il est souligné l'importance de produire de la connaissance, en écho à la complexité citée précédemment. Cette connaissance se décline en :

- production d'information, dont production cartographique pour recensement des sources, petites zones humides, aquifères
- collecte d'information
- porter-à-connaissance auprès de tous publics (élus, citoyens, socio-pro ...)

Les perspectives de périodes de pénurie d'eau en lien avec le changement climatique font consensus, ainsi que la conséquence directe qui est le partage de la ressource. Cependant, même s'il a été rappelé en introduction à la séance que l'un des axes majeurs d'économie d'eau concerne la consommation des foyers (étude ressource en eau, PNRV, 2016) il est difficile dans le temps imparti de dégager des axes de travail. Malgré tout, quelques éléments sont mis en avant dans le 2ème temps (ci-dessous).

Approfondissement des sujets de frottements

Devant les potentielles pénuries d'eau l'assemblée considère le partage de la ressource comme un défi majeur.

Gestion économe de la ressource

Dans ce cadre, la nécessité d'avancer vers une gestion économe de la ressource est actée, laquelle passe obligatoirement par :

- une solidarité amont-aval, qu'il s'agit de développer ou renforcer,
- la définition indispensable d'une démarche de priorisation des usages, bien qu'aucune piste ne soit dégagée durant l'atelier,

- le développement de l'utilisation de ressources alternatives : récupération d'eau pluviale, stockage en citerne (récentes ou patrimoniales ...), en articulation avec le cadre « sanitaire » de la réglementation

Conflits d'usage

Les conflits potentiels évoqués concernent la « biodiversité », ou préservation de la fonctionnalité des milieux :

- impact des prélèvements « touristiques » en période d'étiage pour la production de neige de culture,
- impact des activités de baignade sur les milieux fragilisés en période d'étiage.

Le rôle du PNRV

En complément des éléments mis en avant sur la connaissance dans la partie « brainstorming », le PNRV est mis en avant pour :

- assurer un rôle d'**alerte**
- rassembler les parties concernées par le sujet, en vue de créer les conditions de **prise de décision concertée**
- **éduquer** les différents usagers sur leur consommation, en stimulant notamment des changements de pratique

Enfin, il est proposé que le PNRV travaille à **organiser annuellement une journée de l'eau** (en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la Région ...), pouvant largement participer au partage de connaissance et à la sensibilisation.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Production, collecte, vulgarisation et diffusion d'information	Complexité de la thématique de l'eau, et perception parfois « peu objective » des usagers sur le sujet	

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
PNRV = instance de médiation, concertation & sensibilisation	La complexité de la thématique de l'eau, ainsi que son caractère omniprésent dans la vie du territoire, rend les démarches de partage de la ressource, de priorisation des usages difficile à appréhender et génératrice de conflits	

Avis sur les objectifs étendards

Les objectifs étendards prévus pour cet atelier n'ont été que très brièvement et partiellement évoqués, et n'ont finalement pas fait l'objet de discussion approfondie. Ils sont rappelés ci-après pour mémoire.

Eau & aménagement : un développement urbain et des habitations économes

- ➔ revenir à une consommation par habitant de 100l/j
- ➔ mettre en place une tarification sociale de l'accès à l'eau, devant l'augmentation inéluctable de son prix
- ➔ organiser des campagnes d'équipement de l'ensemble des habitations en cuves de stockage d'eau de pluie, et en accompagner l'utilisation

Eau & agriculture : anticipation & résilience

- ➔ développement généralisé de l'agro-écologie et agro-foresterie pour préserver les troupeaux des grosses chaleurs et maintenir de l'humidité sur les cultures
- ➔ anticiper la mise en place de systèmes d'irrigation sur les prairies

Eau & tourisme : s'organiser pour maintenir un accès permanent à l'eau

Notamment pour les structures d'accueil non reliées au réseau public d'eau potable (sources, problème de la qualité)

- ➔ garantir l'accès permanent à une eau suffisante en quantité et qualité pour être en accord avec les promesses touristiques (bien-être, santé, ressourcement ...). Pour mémo : valeurs d'inspiration Vercors : protection, liberté, ressourcement, transmission

Conciliation des usages

Pour éviter les classiques conflits et tensions autour du partage de la ressource en période de pénurie :

- ➔ mettre en place un organe de gouvernance rassemblant élus, socio-pro, citoyens pour la conciliation des usages (à intégrer à l'organe de gouvernance souhaité pour l'adaptation au changement climatique)
- ➔ anticiper la mise en place d'un service territorial de distribution d'eau en période de pénurie (camion citerne pour alimentation maisons isolées, gîtes ...)

Liste des participants

Nom	Organisme
Catherine DUSSART	Habitante Chateau-Bernard
Nathalie TERRIER	Habitante st Andeol
Sylviane CORGIAT	Habitante st Andeol
Patrice FIALON	Comité départemental spéléo Drôme
Jacques-Henri SENTIS	Élu Choranche
Olivier Putot	Directeur PNRV
Djamilia BAZOGE	Technicienne PNRV
Jacques ADENOT	Président PNRV
Thierry GAMOT	Élu Autrans-Méaudre-en-Vercors
Michel EYMARD	Maire Rencurel
Martine DUBREUR	
Pierre GAGNAT	MNEI/ CPIE
Xenia VALL	Présidente comptoirs Vert et Co
Patrice FERROUILLAT	Elu Cognin-les-Gorges
Michèle FREMAUX	CAUE 26
Caroline PIERRON	Habitante Autrans-Méaudre-en-Vercors
Cécile CLEMENT	ARS 38
Mireille CHARPY	Habitante 4 Montagnes
Bertrand JOLY	Technicien PNRV

ATELIER AGRICULTURE/TOURISME

APRÈS-MIDI - 2ème série d'ateliers



Source : PNRV

L'agriculture du Vercors est caractérisée par son extensivité, ses produits locaux qui véhiculent l'image d'une agriculture respectueuse de l'environnement, attachée au savoir-faire des agriculteurs et à son territoire « Le Vercors ».

Cette image de l'agriculture est également véhiculée au quotidien par des fermes ouvertes, accueillant de diverses manières (vente à la ferme, marché...). Les agriculteurs sont à l'écoute du consommateur et soucieux de sa satisfaction. C'est la notoriété et l'économie du territoire qui en dépendent.

Au niveau tourisme, le Parc et ses partenaires (EPCI et Offices de Tourisme) sont engagés, depuis 2012, dans une démarche de promotion touristique à l'échelle du Vercors avec la création de la marque de destination « Inspiration Vercors ». Elle a vocation à valoriser une offre basée sur les patrimoines naturels et culturels du territoire et s'articule autour de 4 valeurs : la transmission, la protection, le ressourcement et la liberté. Le but est de s'engager vers un tourisme responsable, un touriste « consommateur averti » d'un territoire et de ses composantes (produits, activités de pleine nature...).

Agriculture et tourisme constituent deux mondes étroitement liés voire interdépendants.

Pour développer un tourisme à l'image du Vercors et de ses valeurs, le dénominateur commun semble constitué par les produits, donc l'offre, qui résonnent ensuite sur les savoir-faire et les fermes.

Agriculture et tourisme, deux mondes étroitement liés. Quels peuvent-être les points de complémentarités ou de tension ?

Les participants sont amenés par les animateurs à s'exprimer de manière succincte sur la question posée.

Voici les principales idées collectées :

- Circuit court / Agritourisme
- Valeurs d'Inspiration Vercors = interaction sur les paysages notamment
- Tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire en réponse au tourisme.
- Bien-être en Vercors : bien vivre c'est être bien sur son territoire, qualité de vie
- Complémentarité des secteurs du Parc
- Est-ce que c'est l'agriculteur qui nourrit le touriste ou l'inverse ?
- Pluri-activités de l'agriculteur souvent dans le tourisme
- Médiation par les produits, rencontre physique entre les deux « mondes »
- Importance de la valorisation des produits locaux
- Essayer de tendre vers une commission entre tourisme et agriculture se réunissant au besoin
- Une certaine image de l'agriculture (hors-sol, pesticides, chiens de protection....)
- Image de la valeur agricole du Vercors qui n'est pas assez mise en avant, aspect promotionnel
- Contradiction entre réalité de territoire / promotion
- Notion de touriste hors-sol
- Agriculture = à l'origine de la création du Parc
- Tourisme engagé prêt à valoriser l'agriculture
- Aide aux petites épiceries locales
- Petites exploitations qui n'arrivent pas à s'installer car impossible d'accéder au foncier
- Produits vitrine ou vitrine produits ?
- Former les agriculteur au tourisme

Après le brainstorming, les participants sont amener à réagir de manière plus étoffée sur les points de complémentarité/frottement entre agriculture et tourisme.

Projets et situations complémentaires

Les discussions s'organisent autour de deux dimensions : une attente autour du rôle nourricier de l'agriculture locale, y compris pour les touristes et une discussion sur le renforcement de l'agriculture dans l'offre touristique et du tourisme dans le revenu des ménages agricoles.

Rôle nourricier de l'agriculture locale, y compris pour les touristes :

Sur le premier point, une personne relie plusieurs discussions des ateliers précédents en proposant que le territoire se donne un objectif d'autonomie alimentaire touristique.

Cette proposition est issue de plusieurs considérations :

1) Issue de l'atelier alimentation : Il existe une demande locale claire en produit locaux, qu'il

s'agisse de celle des habitants ou celle des touristes. Une personne souligne qu'aujourd'hui les touristes demandent où trouver des produits locaux, alors qu'avant ils demandaient où était le supermarché.

2) Offre locale : L'offre locale est peu importante en nombre et en variété et ne répond pas à la demande.

3) Issue de l'atelier agriculture : Les jeunes agriculteurs éprouvent des difficultés financières pour s'installer et préfèrent miser sur de petites exploitations la plupart du temps en maraîchage par exemple.

4) Issue de l'atelier changement climatique et énergie : Certaines perspectives amènent à penser que les facilités de transport vont cesser pour des questions d'accès et de coût aux énergies fossiles et qu'il serait souhaitable de renforcer l'autonomie territoriale pour amortir les difficultés d'approvisionnement du territoire d'un côté et d'acheminement du Bleu du Vercors-Sassenage vers des territoires éloignés de l'autre. Dans ce contexte, viser une autonomie alimentaire plus importante semble important, y compris pour la demande touristique.

Renforcement de l'agriculture dans l'offre touristique et du tourisme dans le revenu des ménages agricoles :

Un échange plus fourni sur ce second point a permis d'identifier qu'il était nécessaire de renforcer les liens entre économie touristique et économie agricole. Plusieurs personnes font le constat que l'agriculture est aujourd'hui importante pour le tourisme car elle soutient une partie de l'offre touristique de base et notamment les paysages.

Au delà, elle a développé depuis quelques années, y compris avec le Parc, une offre d'hébergement et une mise en avant des produits locaux, que ce soit sur le territoire (Fête du Bleu, vente en direct) ou en termes de communication à l'extérieur (présence au Salon International de l'Agriculture). Inversement, les ménages agricoles ont diversifié leurs revenus en devenant pluri-actifs, le tourisme prenant une place importante dans l'agriculture, principalement lié par l'offre de ski et le travail saisonnier attenant.

Si ces liens sont clairement établis, les participants font le constat que la valorisation de l'agriculture dans les offres touristiques n'est pas assez importante et pourrait être améliorée, notamment dans un contexte où la demande par les touristes est très forte et permettrait une meilleure mise en valeur économique des produits de la ferme (les produits, les bâtis, l'activité et l'identité en général) :

- Inspiration Vercors (dans la continuité des discussions sur le tourisme) devrait mettre, dans le cadre d'une reformulation touristique des atouts du territoire, encore plus l'accent sur le « bien-être » et la dimension humaine de l'accueil par les habitants. Dans ce cadre, les images véhiculées par cet outil de promotion devrait donner plus de place à l'agriculture et intégrer des visuels avec des vaches et des agriculteurs en parallèle des paysages et des pratiques sportives.
- Les offres d'agri-tourisme, d'hébergement à la ferme ou par un agriculteur devrait être développées, appuyées et soutenues.
- La mise en valeur des productions agricoles locales et plus globalement artisanaux devrait être améliorée avec :
 - **Points de vente :** des boutiques dédiées ou rayons dans les supérettes (avec des difficultés juridiques pour les magasins franchisés),
 - **Restauration :** des produits locaux dans les restaurants (impliquant des demandes stables des restaurateurs dans le temps et peut-être la mise en place d'un "grossiste" local permettant de lisser les flux entre la demande des restaurants et l'offre des agriculteurs)
 - **Promotion locale :** Une mise en avant dans l'espace public de cette offre,

alors qu'aujourd'hui "quand on rentre dans certaines de nos communes, la première chose que l'on voit c'est la zone commerciale".

Une personne témoigne de son inquiétude de voir les agriculteurs se mettre en scène pour le tourisme, rappelant qu'une forme d'équilibre en faveur des activités agricoles doit perdurer au sein des exploitations.

En synthèse, une personne constate que si les projets potentiels existent, aucun espace d'échange pérenne entre tourisme et agriculture n'existe, sauf par l'intermédiaire d'une ou deux personnes sur le territoire. Peut-être faudrait-il créer un groupe qui stratégiquement travaillerait à mettre en oeuvre ces idées et plus globalement pourrait penser une stratégie commune.

Projets et situations posant question

Plusieurs personnes soulignent cependant l'existence d'enjeux problématiques entre l'agriculture et le tourisme.

Le premier repose sur la **peur de certains chiens de protection**. "Aujourd'hui, on évite certaines exploitations, parce qu'on a peur des chiens". Une discussion s'en suit autour du caractère général de cette assertion. Plusieurs reconnaissent, qu'on ne peut pas généraliser et qu'il s'agit de certains chiens sur certaines exploitations "connues". Un élu rappelle que la responsabilité des agriculteurs est à relativiser car "si les chiens sont là c'est à cause des loups". Au delà, il reconnaît que l'image des chiens s'est rapidement dégradée ces derniers temps et qu'un travail de communication semble nécessaire sur ce point. Enfin, il souligne le travail opéré par le Parc sur le loup axant son travail sur une meilleure connaissance, reconnaissance et respect entre tous les acteurs de ce sujet.

Enfin, une personne souligne que si les agriculteurs sont garants d'une certaine qualité paysagère liée au maintien des prairies, le **changement climatique risque de forcer des adaptations de pratiques remettant en cause les prairies actuelles**, qu'elles soient naturelles ou semées. Certaines pourraient être retournées pour plus d'autonomie fourragère et céréalières et le semis d'espèces plus adaptées aux changements climatiques en cours. Il serait intéressant de voir comment discuter de ces évolutions.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Créer du collectif autour de l'agriculture et de ses fonctions (économie, alimentation, relations humaines, aménagement, paysage...)	Remettre l'agriculture au centre du développement du Parc en interaction avec le tourisme	Commission Tourisme Commission Productions Durables

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

	notamment	
Développer l'agritourisme tout en maintenant une forme d'équilibre en faveur des activités agricoles	Vers un modèle écotouristique ?	COPIL POIA Inspiration Vercors 2020-2023
Créer/identifier un espace d'échanges entre filière touristique et agricole	Mettre en réseau	Contribution des habitants Ateliers tourisme et agriculture
Faire de la prospective et surtout anticiper ces changements	Adaptation aux mutations de consommation et de changement climatique	Contribution des habitants Ateliers tourisme et agriculture

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Concilier et non opposer les activités nécessaires au développement économique du territoire	Multiusages/partage de l'espace : chiens de protection, produits, phyto, manifestations sportives...	Contribution des habitants
Maîtriser le foncier agricole, trouver les solutions de transmission pour nouvelles installations		Contribution des habitants
Favoriser de nouvelles pistes de valorisation d'activités économiques complémentaires ou de création de nouvelles activités : produire et consommer local		Contribution des habitants

Les éléments qui ne figureront a priori pas dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Faire monter en compétence des socio-pros (agriculteurs, hébergeurs...) pour accueil sur le territoire		Inspiration Vercors Réseau d'agriculteurs

Avis sur les objectifs étendards

Les objectifs qui font consensus parmi les participants de l'atelier

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
75% du panier alimentaire de la population du territoire couvert par des productions locales		
Offre touristique porteuse de valeurs (cf. Inspiration Vercors)		

Les objectifs qui semblent légitimes aux yeux des participants mais nécessitent encore d'être précisés

Objectifs étendards	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
150 bénéficiaires en marque « Valeurs parc naturel régional », avec un doublement de la diversité des produits marqués	Il ne faut pas se limiter à ce que cette marque soit uniquement une vitrine. Il faut qu'elle aille plus loin (plus contraignante...)	

Liste des participants

Nom	Organisme/commune
Félix Philippe	IRSTEA
Fernand Faure	Commune de Saint-Laurent en Royans
Andrée Séquier	Commune de Saint-Martin-en-Royans
Armelle Bouquet	PNRV
Stéphane Fayollat	PNRV
Yves Monin	Seyssinet-Pariset / VP PNRV
Christophe Denjean	Collectif Transition en Vercors
Pierre Mayade	PNRV
Monique Maurin	
Sylvie Vallet	Urbaniste
Eric Charron	Pluri-actif du tourisme
Jo Ficheux	
Laurent Caillot	AMM – Hébergeur
Stéphane Pralet	Autrans
Mathieu Rocheblave	PNRV
Odile Barbotin	GTV
Florent Debicki	AeM
Franck Repellin	Apiculteur grains de Miel
Arnaud Callec	CD 38
Emmanuel Bosc	PNRV
Aurélie Gachon	PNRV

ATELIER AGRICULTURE/AMÉNAGEMENT

APRÈS-MIDI - 3ème série d'ateliers



Source : PNRV (plénière)

Éléments de contexte :

- Stabilité des surfaces agricoles :

autour de 70000 ha. Le nombre d'exploitations agricoles baisse moins vite qu'avant : 1215 en 2010 / 1120 aujourd'hui. On observe une baisse du nombre d'exploitations de 4,6 % entre 2000 et 2015.

- 32 ha par an artificialisés – 353 ha de 2005 à 2016

On peut estimer que 80 % des terres consommées sont des terres agricoles.

Indicateur d'artificialisation des sols : 1,09

Taux d'artificialisation différents selon les secteurs du parc.

- Types d'agriculture :
 - élevage / polyculture élevage
 - nuciculture
 - maïs et cultures intensives
 - Plantes aromatiques sur la Gervanne et le Diois
 - et, en sus dans la Drôme : viticulture

Temps 1 : « Brainstorming »

- Atteindre 75 % de production locale / augmentation du foncier pour nourrir la population
- Documents d'urbanisme et pression foncière sur les espaces agricoles
- Pastoralisme : intégration paysagère des installations/équipements du pastoralisme (cf. partage des usages)
- Partage et stockage de l'eau dans un contexte de changement climatique → modifie la physionomie du paysage
- Partage de l'espace dans les docs d'urbanisme
- Protection de l'eau potable / Nature des cultures
- Produire local – Installer l'agriculture que l'on souhaite (cf. attentes sociétales) : Le Parc moteur sur ce point
- protection des zones humides : celles de moins de 1 ha à recenser formellement
- Protéger l'agriculture vis à vis de l'étalement urbain, de l'habitat → « habiter autrement » pour préserver le foncier. Par exemple, il s'agit de ne plus construire en milieu de parcelle, rénover l'ancien, construire dans la pente... Il convient de montrer des exemples pour illustrer la possibilité de bien habiter dans l'habitat dense. Le Parc a un rôle pour sensibiliser sur ce point.
- Relocaliser l'agriculture mais ne pas mettre en péril les exploitations existantes : accompagner les exploitations : Rôle du Parc
- Diversifier la production fruitière eu égard à la présence de parasites / trouver des alternatives et diversifier les productions en lien avec la biodiversité. Obligation d'aller vers autre chose. Le paysage va évoluer. Le val Autrans-Méaudre est de + en + venté (changement climatique) : anticiper ces changements

Temps 2 : Approfondissement des sujets de frottements

Documents d'urbanisme : besoin en foncier agricole et pression foncière

- Réduire les surfaces des terrains constructibles.
- Laisser des respirations végétales et limiter l'imperméabilisation des sols. Exemple de la tendance à la renaturation des cours d'école.
- Acquisition foncière : rôle des collectivités dans l'achat du foncier pour installer des exploitations agricoles avec une stratégie à moyen terme
- Les questions d'installation et de foncier sont le coeur de la bataille.
- Reconversion des friches touristiques et industrielles et agricoles => mobiliser l'EPFL local
- Adapter l'agriculture à la demande locale pour nourrir la population
- Transformer la production laitière : actuellement, une part du lait produit sur le Vercors serait transformé en poudre de lait à destination de la Chine => gros travail sur les filières agricoles
- Accompagner les cédants agricoles pour que l'outil reste viable et accompagner les repreneurs
- Faire évoluer la pratique agricole vers des activités rentables : accompagnement sur

les débouchés et les filières de production en lien avec la PAT

- Orienter les productions agricoles en fonction des besoins locaux. Aller vers une stratégie globale agricole pour que ça change. Former à l'agriculture de demain. Le gros souci est le foncier alors que des exploitants ont des projets ambitieux, mais ils ne peuvent les réaliser. Le coeur de la bataille est l'installation des jeunes exploitants.
- Gros rôle des collectivités : achat direct du foncier ou facilitateur/médiateur afin de veiller/accompagner le maintien des outils agricoles. Mais, ceci relève de choix stratégiques et d'ambitions lisibles et défendables : faut-il favoriser l'agriculture, l'habitat, la ressource en eau ?

La question des paysages en lien avec l'agriculture :

Sujets de friction :

L'enrubannage du foin ou le stockage du foin dans les bâtiments (pas le même besoin d'espace ni le même besoin en termes de bâtiments agricoles)

Les mono-cultures : maïs / noyers qui empêchent aussi les agriculteurs de rebondir en cas de souci (grêle, parasites,...). A titre d'exemple, les agriculteurs de la plaine demandent du fumier à ceux de la montagne car ils n'ont plus d'élevage.

→ Il faut favoriser la polyculture. Faire des légumes d'hiver.

Avancée de la forêt et fermeture du paysage.

Regrets exprimés par des participants :

- Toucher les agriculteurs non sensibilisés aux questions traitées.
- Avoir des agriculteurs dans les futures instances du Parc pour porter l'agriculture dans le futur.
- Avoir plus de diversité dans les instances du Parc (le bureau).

Liste des participants

Nom	Organisme
Daniel VIGNON	SIVER
Andrée SEQUIER	Mairie de St Martin en Vercors
Catherine CHAIX	Service de remplacement Vercors
Caroline PIERRON	Habitant Autrans-Méaudre
Lorraine AGOFROY	Végétal en Vercors, Autrans
Stéphane PRALET	Habitant
Cécile CLEMENT	ARS ARA - DD38
Régis RICHAUD	CCRV
Michèle FREMAUX	CAUE 26

ATELIER BIODIVERSITÉ/TOURISME

APRÈS-MIDI - 3ème série d'ateliers



Source : PNRV (plénière)

Le Vercors est un massif des pré-alpes où les milieux naturels façonnés par l'homme depuis des siècles regorgent de biodiversité. Il est d'ailleurs reconnu nationalement pour ses richesses patrimoniales exceptionnelles.

Le tourisme est une démarche historique du Vercors, s'appuyant notamment sur ses paysages et la biodiversité qu'ils abritent pour le ressourcement. Le Parc et ses partenaires (EPCI et Offices de Tourisme) sont engagés, depuis 2012, dans une démarche de promotion touristique à l'échelle du Vercors au travers de la marque de destination « Inspiration Vercors ». Cette marque a vocation à valoriser une offre basée sur les patrimoines naturels et culturels du territoire. Elle s'articule autour de 4 valeurs fortes : la transmission, la protection, le ressourcement et la liberté. Elles expriment la volonté de développer un tourisme responsable, correspondant à ce qu'est profondément le Vercors. Une biodiversité riche est un facteur fort de ce positionnement.

Biodiversité et tourisme sont dans une forme de relation permanente aux multiples aspects. Le tourisme a un impact et demande à réfléchir à de nouvelles formes de relations.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Biodiversité et tourisme sont deux mondes étroitement liés. Peut-on repérer des points de complémentarité ou de tension ?

Points de convergence / divergence

Plusieurs types d'activités de pleine nature peuvent avoir des conséquences néfastes pour les milieux naturels et la biodiversité qu'ils abritent. 3 exemples ont été cités par les participants :

- La marche nordique : problème des bâtons qui labourent les chemins

- randonnée aquatique : groupe qui circule en rivière où il y a présence d'écrevisse
- cas de la randonnée nordique, et de la baignade en Drôme l'été
- l'escalade...

Ces activités ne sont pas forcément impactantes individuellement, mais à grande échelle, avec la multiplication des pratiquants, peuvent devenir très gênant, à la fois pour les milieux naturels, comme l'élargissement des sentiers du fait du passage, la multiplication d'itinéraires bis, les dérangements d'espèces en périodes sensibles (hiver, ou période de reproduction)....

Certains types d'activités touristiques génèrent également la réalisation d'équipements dédiés, qui peuvent empiéter sur les milieux naturels et/ou dévier les ressources : exemple de la tyrolienne d'Autrans, des retenues colinaires. Ces projets sont décidés parfois directement par les élus, sans passer par les citoyens, ce qui questionne certains participants.

Les participants ont mis en avant quatre enjeux entre le tourisme et la Biodiversité.

Le premier ouvre une question autour de la coopération pour le développement d'un **tourisme naturaliste** et travail du Parc que ce soit en tant que gestionnaire de la biodiversité du territoire ou en tant qu'entité en charge de la promotion du tourisme à l'échelle de l'ensemble du Parc.

Une personne estime que le tourisme naturaliste n'est pas assez reconnu auprès des élus et des habitants en tant que filière économique. Une partie de ce constat repose sur une trop faible connaissance de cette filière, de son chiffre d'affaire et de ses atouts (et notamment une fréquentation d'intersaison). Au moment de décider des stratégies touristiques à mettre en oeuvre, les élus ne s'appuient pas sur les activités de pleine nature qui leur paraissent secondaires. L'activité étant trop faiblement légitime, certains choix d'aménagement sont développés portant atteinte à cette dimension naturaliste, pour le développement d'un tourisme différent. Si le Parc travaille aux supports de cette activité (réserve, réintroductions d'espèce, campagne sur les paysages et les territoires sauvages), la coopération pourrait être encore plus directe et plus intense autour de ce type de tourisme, lui permettant de prendre du poids dans les arbitrages et dans les offres mises en avant, mais aussi en terme d'échange de connaissance. Le rôle du Parc est souligné sur la réintroduction d'espèces avec l'exemple de vautours en Diois : un exemple de médiation réussie entre la biodiversité et le public.

Au delà, certaines personnes évoquent la possibilité de développer une **offre touristique de chantier de découverte** à la journée, ou à la semaine, utile ou disponible dans les moments sans neige et utile pour des questions de biodiversité. La gestion du loup constitue un exemple où les touristes pourraient constituer une présence ou un appui au gardiennage des bêtes. Mais d'autres offres pourraient s'appuyer sur la rencontre d'activité traditionnelles du territoire et des personnes qui les font vivre, comme l'agriculture, la forêt et la plantation d'arbres, etc.

Les trois autres enjeux mettent en exergue la nécessité de gérer collectivement les activités touristiques, récréatives ou sportives et leur déploiement. Les participants ont naturellement opéré une gradation selon les types d'impact et leur intensité sur le patrimoine naturel.

Plusieurs personnes pointent au départ l'impact de certaines activités touristiques liées à la nature, comme la marche nordique et l'érosion des sentiers, la randonnée aquatique et l'impact sur les rivières et leurs écosystèmes. Une personne explique qu'un travail intéressant a été mené ces dernières années avec les équipiers des voies d'escalade permettant la mise en place de protocoles communs pour la création des nouvelles voies.

Des actions communes et partenariales pourraient être élargies à d'autres sports et pratiques, comme la spéléologie par exemple.

Au delà, de nouvelles activités se développent. Leur suivi, la mesure de leur impact et un

travail partenarial devrait pouvoir être mis en oeuvre avec les usagers. Outre les modalités de mise en oeuvre des activités, les participants identifient aussi l'enjeu du nombre et de la surfréquentation en milieu sensible. Le Parc pourrait identifier ces zones, et définir des zones de quiétude et opérer une communication dédiée.

Plus largement, l'organisation de très grands événements interroge certains acteurs de la réunion et notamment leur impact sur la biodiversité mais aussi l'identité du territoire. Les rallyes automobiles constituent l'élément le plus saillant mais une personne évoque aussi la foulée blanche, ou encore le Tour de France.

A un degré plus intense, les acteurs critiquent unanimement les aménagements touristiques qui sous-tendent un tourisme qu'ils considèrent "hors-sol", déconnecté des patrimoines du territoire, voire les dégradant. Une personne fait le constat que les porteurs de projets ne sont pas présents, et que certains opérateurs touristiques (restaurateurs, hôteliers) trouvent ces aménagements très positifs. Les acteurs interrogent les modalités d'échange collectives préalables à la mise en place de ces projets pour lesquels le Parc, en tant qu'instance, n'est pas associé. Le mot "pas de débat" est utilisé à plusieurs reprises. Tyrolienne, luge, retenues collinaires, arasement de lapiaz pour piste skiable, etc. sont autant de développements critiqués. Une ou deux personnes expriment de manière sensible une inquiétude face à l'arrivée d'un investisseur extérieur de très grand poids, qui, leur semble-t-il, n'est pas attaché au territoire et risque de dévoyer ses paysages et son identité, par une politique d'aménagement "agressive". Notons, qu'aucun représentant ou porteur de ces aménagements n'est présent pour faire part de son point de vue.

Enfin, les participants semblent faire le constat d'une scission territoriale à l'échelle du Massif, avec un Vercors Sud dédié à un tourisme plus naturaliste et un Vercors Nord tourné vers des aménagements plus conséquents. Deux considérations en découlent : Certains estiment que ces modes de développement "naturaliste" et "aménagement touristique" se complètent, et d'autres qu'ils s'opposent. A l'échelle territoriale se pose alors une question plus large : faut-il établir une stratégie touristique commune qui pour partie garantirait une certaine homogénéité et définirait collégialement ce que sont les aménagements acceptables dans un territoire au patrimoine naturel exceptionnel et exemplaire, ou au contraire, faut-il acter une spécialisation des territoires, le Nord et le Sud partant chacun dans une direction (et interrogeant le rôle du Parc dans ce cadre).

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources
Structurer et articuler une offre touristique articulée avec la biodiversité	Coopérer pour le développement d'un tourisme naturaliste, aujourd'hui peu reconnu notamment par les élus : qui s'appuie sur la nature, la fait découvrir pour la préserver, développer l'inter-saison ou les ailes de saison.	Valeurs d'Inspiration Vercors : vers un tourisme où la valeur protection s'exprime intelligemment (transmission).
Gérer collectivement les activités touristiques, pour mesurer et limiter leur impact sur la biodiversité	Croiser les regards pour anticiper les éventuels impacts sur la biodiversité, l'effet cumulatif : les manifestations sportives par exemple	Atelier Biodiv', stratégie biodiversité interne
Définir des zones de quiétudes	En lien avec des secteurs risquant d'être sur-fréquentés et où les enjeux de biodiversité seraient particulièrement sensibles à cette fréquentation	Atelier biodiversité stratégie interne

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Réfléchir au type de tourisme à l'échelle territoriale, souhaité par les élus et les habitants	Scission entre un Nord aménagé et un sud plus « authentique », sans participation citoyenne dans les décisions	Enquêtes habitants : grands projets d'aménagement touristiques considérés comme hors-sol, sans échange et porté par le Parc ! Cf l'autocollant qui a circulé dans l'année.

Liste des participants

Nom	Organisme
Nathalie Terrier	Saint Andéol
Catherine Dussart	Château-Bernard
Sylviane Corliat	Saint Andéol
Jean Deschâtres	LPO AuRA
Roger Marciau	Société botanique Gentiana
Eric Charron	Pluri-actif du tourisme
Félix Philippe	IRSTEA
Emily Plaisance	AMM
Gilles Trochard	Guide naturaliste
Franck Repellin	Apiculteur Grains de Miel
Arnaud Callec	CD 38
François Albert	Valence Romans Agglo
Monique Maurin	
Stéphane Fayollat	PNRV
Mathieu Rivero	PNRV
Christophe Denjean	
Odile Barbotin	GTV
Cyril Romano	Ouiz Radio
Henri-Jacques Sentis	Commune de Choranche
Patrick Fialon	Comité départemental de spéléologie de la Drôme
Emmanuel Bosc	PNRV
Manon Chevalier	PNRV

ATELIER TOURISME/ÉNERGIES/MOBILITÉS

APRÈS-MIDI - 3ème série d'ateliers



Source : PNRV (plénière)

Compte rendu des échanges question par question

Venir dans le Vercors, accéder au massif

- **Points de frottement:** Tourisme et flux routier, notamment en hiver, quelles conséquences du tourisme liées au ski (impact sur le plan énergétique et climatique)
- **Solutions envisagées :**
 - Le transport par câble (entre Grenoble et Vercors) en temps que projet intégré parmi un panier d'offres de mobilité. Attention vigilance à avoir pour un projet public (intérêt général et pas financier) qui n'entre pas en conflit avec les enjeux de préservation du patrimoine.
 - Les accès à vélo : ancienne voie du tram, valorisation des anciens tunnels (exemple: tunnel du mortier) et / ou anciens projets de tunnel (entre Autrans et Lans en Vercors sous la Croix Perrin).
 - Augmenter l'offre de transports en commun pour les pratiques de ski alpin et de ski nordique.
 - Travailler sur l'accès train et la clientèle de proximité Auvergne Rhone-Alpes, rendre le modèle touristique plus résilient.

Se déplacer dans le Vercors

- **Points de frottement :**
 - Liaisons nord-sud... le manque de liaison est un vrai problème.
 - Coût du transport pour les scolaires est un vrai problème (par car, scolaire).
 - Problème de la politique concernant les bus et la prise en charge des groupes : au delà d'un certain effectif, les bus n'acceptent plus les groupes organisés.

- **Solutions envisagées :**
 - Développer le transport en commun, l'autostop organisé (Rézo Pouce).
 - Liaison vélo: ville-montagne, renforcer la possibilité de se déplacer via les gares autour du massif et augmenter le service du transport des vélos dans les transports en commun.
 - Aide pour les coûts des transports liés aux séjours enfants.

Résidences de tourisme et rénovation énergétique

- **Points de frottement :**
 - Problème de la rénovation énergétique des bâtiments (centres de vacances, grandes résidences touristiques notamment).
 - Impact de l'abandon des anciens gros ensembles qui ne sont aujourd'hui plus aux normes sur le tourisme social.
- **Solutions envisagées :**
 - Aide des collectivités à renforcer notamment dans le secteur du tourisme social
 - Rénovation des bâtiments et proposer des séjours plus long pour réduire les coûts liés au transport (1 à 2 semaines)
 - Développement d'un tourisme bas carbone.

Neige de culture et énergie

- **Point de frottement :** Quel modèle économique veut-on ?
- **Solutions envisagées :**
 - Avoir des données de consommation objectives de fabrication de la neige de culture (kWh).
 - Eduquer les jeunes à autre chose que le ski...
 - Sensibiliser et faire connaître l'empreinte carbone de l'activité.
 - Valoriser les activités de proximité : rando, produits locaux, artisanat, et pas uniquement le ski !

Loisirs motorisés

- **Points de frottement:**
 - Quid du Trophée Andros, promotion des vieilles voitures, loisirs motorisés ?
 - Motos, nuisance (bruit, pollution, danger...).
 - Vélos électriques et zones de quiétude de la faune.
- **Solutions envisagées :**
 - Renforcement d'une campagne silence (avec Mountain Wilderness ?)
 - Réglementation concernant le vélo électrique ?

Carrières de granulats

- **Points de frottement :** nuisances, impacts touristiques (paysager, danger lié à la circulation...)

Liste des participants

Nom	Organisme
Jo Ficheux	Lans en Vercors
Michèle Papaud	Villard-de-Lans
Martine Dutrievoz	Autrans Meaudre en vercors
Florence Debicki	
Laurent Caillot	AMM et hébergeur
Mireille Charpy	
Laurence Malaret	Doctorante ENSAG
David Meyer	BE
Noëllie Ortega	PNRV
Emmanuel Jeanjean	PNRV
Pierre Mayade	PNRV